

Aménagement forestier

Forêt domaniale de LENTE

Département : Drôme - 26

2011 - 2030

Surface cadastrale : 3 147,6850_ha

Surface retenue pour la gestion : 3139,58 ha

Altitudes extrêmes : 480_m - 1600_m

Révision d'aménagement

DRA : Rhône Alpes

Identifiant aménagement

A017011G

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET
DE LA FORÊT

Direction Générale des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires

Département : DRÔME (26)

Forêt Domaniale de LENTE

Contenance cadastrale : 3 147,68 ha

Surface de gestion : 3 139,58 ha

Révision d'aménagement forestier
2011 - 2030

ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT

portant approbation du document d'aménagement
de la forêt domaniale de LENTE
pour la période 2011 - 2030

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

- VU les articles L212-1, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, R213-9 et R213-20 du code forestier ;
- VU les articles L122-7, L122-8, R122-23 et R122-24 du code forestier ;
- VU les articles L414-4 et R414-19 du code de l'environnement ;
- VU l'arrêté du Ministre en charge des forêts, en date du 23 juin 2006, approuvant la directive régionale d'aménagement pour la région Rhône-Alpes ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 26 septembre 1994, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de LENTE (26), pour la période 1995-2009 ;
- SUR la proposition du Directeur Général de l'Office National des Forêts

- ARRÊTÉ -

Article 1^{er} : La forêt domaniale de LENTE (Drôme), d'une contenance de 3139,58 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant ses fonctions sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Elle est incluse entièrement dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Vercors, et partiellement dans le site Natura 2000 FR8201692, intitulé « Sources et habitats rocheux de la Vernaison, des Goulets de Combe Laval et du Vallon du Val Sainte Marie », instaurée au titre de la Directive européenne « Habitats naturels ».

La forêt est aussi concernée par les périmètres de protection de captage des Millettes et de la Courerie.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 3042,09 ha, actuellement composée de sapin pectiné (47 %), hêtre (42 %), épicéa commun (4 %), érable sycomore (7 %). Le reste, soit 219,37 ha, est constitué de pelouses et de peuplements chétifs.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie irrégulière sur 2 822,72 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le sapin pectiné (2 649,90 ha), le hêtre (102,82 ha), et l'épicéa commun (70,00 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2011 – 2030) :

- Cette forêt sera divisée en quatre groupes de gestion :
 - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 2 921,60 ha, sera parcouru par des coupes visant à maintenir une structure équilibrée, selon une rotation variant de 10 à 15 ans en fonction de l'état des peuplements. Le reste soit 98,83 ha sera au repos sylvicole ;
 - Un groupe d'îlots de sénescence, d'une contenance de 57,71 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle au profit de la biodiversité ;
 - Un groupe classé en réserve biologique intégrale, d'une contenance de 123,61 ha, qui sera laissé en évolution naturelle et fera l'objet d'un suivi spécifique ;
 - Un groupe d'intérêt écologique général, d'une contenance de 36,66 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle.
- 1,5 km de routes forestière seront créés et 1 km de routes sera remis aux normes, afin d'améliorer la desserte du massif ;
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le document d'aménagement de la forêt domaniale de LENTE, présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L122-7 du code forestier, au titre de la réglementation relative à Natura 2000 en vigueur, pour le programme de travaux.

Article 5 : Le directeur général de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, et le directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

05 FEV. 2013

Fait le,

Pour le Ministre et par délégation

L'adjoint au sous-directeur
de la forêt et du bois

Jean-Luc GUITTON

Carte de situation de la forêt.....	3
Références cadastrales	3
Carte des enjeux de production	3
Carte des enjeux écologique	3
Carte des stations par point.....	3
Protocole de description des peuplements	3
Fiche description forêt	3
Carte des familles de peuplement.....	3
Carte des structures de peuplement par points	3
Tableau des surfaces terrières moyennes par parcelle.....	3
Grille de classement des parcelles par fonction	3
Carte des équipements.....	3
Carte des zonages écologiques	3
Carte des activités touristiques.....	3
Carte des paysages	3
Carte d'aménagement.....	3
Programme des coupes	3
Attestation de consultation des collectivités.....	3
TITRE 1 - ETAT DES LIEUX - BILAN	6
1.1 – Présentation générale de l'aménagement	6
1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement	6
1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions	7
1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.	9
1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers	11
1.2.1 – Description du milieu naturel	11
A – Topographie et hydrographie	11
B – Conditions stationnelles	11
1.2.2 – Description des peuplements forestiers	13
A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	13
B – Etat du renouvellement	18
C – Inventaires réalisés	18
1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt	19
1.3.1 – Production ligneuse	19
A – Volumes de bois produits	19
B – Desserte forestière	20
1.3.2 – Fonction écologique	21
1.3.3 – Fonction sociale	24
A – Accueil et paysage	25
B – Ressource en eau potable	27
1.3.4 – Protection contre les risques naturels	27
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS.....	28
2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion	28

2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité	29
2.2.1 - Traitements retenus	29
2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité	29
2.3 - Effort de régénération	30
2.4 - Classement des unités de gestion	30
2.4.1 - Classement des unités de gestion surfaciques	30
A – Constitution des groupes d'aménagement	30
B – Constitution de divisions .	35
2.5 – PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2011 - 2030	35
2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS	35
2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE	36
A – Documents de référence à appliquer	36
B – Coupes	36
C – Desserte	49
D – Travaux sylvicoles	50
2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE	51
A – Biodiversité courante	51
B – Biodiversité remarquable	51
C – Réserves biologiques et réserves naturelles	52
D – Documents techniques de référence	52
2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	52
A – Accueil et paysage	52
B – Ressource en eau potable	52
C – Chasse	53
D – Pastoralisme	54
E – Affouage et droits d'usage	55
F – Richesses culturelles	55
2.5.5 – Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	55
2.5.6 – Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET	56
A – Incendies de forêts	56
B – Déséquilibre sylvo-cynégétique.	56
C – Crises sanitaires	56
2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES	57
A – Certification PEFC	57
B – Autres actions	57
2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000	57
2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier	57
TITRE 3 - RECAPITULATIFS INDICATEURS DE SUIVI.....	58
3.1 – Récapitulatifs.....	58
A – Volumes de bois à récolter	58
B – Estimation de la recette bois	59
C – Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel	60
3.2 – Indicateurs de suivi de l'aménagement	61

Liste des annexes

1	Carte de situation de la forêt
2	Références cadastrales
3	Carte des enjeux de production
4	Carte des enjeux écologique
5	Carte des stations par point
6	Protocole de description des peuplements
7	Fiche description forêt
8	Carte des familles de peuplement
9	Carte des structures de peuplement par points
10	Carte des surfaces terrières par points
11	Tableau des surfaces terrières moyennes par parcelle
12	Grille de classement des parcelles par fonction
13	Carte des équipements
14	Carte des zonages écologiques
15	Carte des activités touristiques
16	Carte des paysages
17	Carte d'aménagement
18	Programme des coupes
19	Attestation de consultation des collectivités

RESUME DE L'AMENAGEMENT

Le contexte

La forêt domaniale de Lente (3 147,68 ha) est située dans la région IFN 736 (Vercors) sur le plateau du Vercors drômois. Elle occupe ce plateau mamelonné constitué par un socle calcaire épais au pourtour fortement échancré par des cirques. Le cirque du Val Sainte Marie en fait partie.

Le relief peu tourmenté du plateau favorise l'exploitation forestière. Seul le Val Sainte Marie comporte de fortes pentes, situé en réserve biologique intégrale, aucune exploitation n'y est à prévoir.

La forêt est boisée sur 97% de sa surface. La totalité de la surface est occupée par des peuplements irréguliers (sapin, épicéa, hêtre) situés sur des stations favorables à la production forestière. La surface en sylviculture (2 822 ha) est légèrement inférieure à la surface boisée car les hêtraies d'altitude situées en zone transitoire avec les alpages ne méritent pas une sylviculture. Cette surface est occupée par une futaie irrégulière relativement équilibrée composée essentiellement de sapin (47%), de hêtre (42%), d'épicéa (4%) et de feuillus divers (7%).

La forêt est située dans le Parc Naturel Régional du Vercors. Elle est concernée par un site Natura 2000 (168 ha) et une Réserve Biologique Intégrale (Val Sainte Marie : 123,61 ha). Ces deux zonages de conservation se superposent.

Les enjeux principaux de la forêt

L'enjeu de production est globalement moyen sur la forêt avec quelques zones plus faibles et d'autres plus fortes.

L'enjeu écologique est en grande partie moyen à l'exception de la zone Natura 2000 ayant pour objectif la conservation d'une hêtraie subnaturelle avec son cortège de plantes très rares pour la région et la faune qui s'y rattache, qui est en enjeu fort.

L'enjeu fonction sociale est considéré comme moyen sur l'ensemble de la forêt. La forêt est essentiellement fréquentée par des randonneurs qui recherchent la quiétude des lieux. Seules les trois pistes de ski alpins sont très fréquentées. Bien que située dans le Parc Naturel Régional du Vercors, elle ne présente pas de paysage remarquable qualifié. Elle abrite trois captages d'eau.

La fonction de protection est sans objet sur le plateau. Le Val Sainte Marie (123,61 ha) est en enjeu faible avec un risque non avéré.

L'impact des grands ongulés à une réelle incidence sur l'évolution naturelle des peuplements forestiers. Le hêtre devient majoritaire au détriment du sapin et l'insuffisance des perches et semis de sapin, essentiellement dû à l'abrutissement des ongulés, ne laisse pas entrevoir une amélioration de la situation sans intervention du forestier.

L'état sanitaire des peuplements forestiers est bon.

Les grandes options de l'aménagement

Sur 2 822 ha, la forêt est traitée en futaie irrégulière. Cette forêt en équilibre permettra d'exploiter plus de 240 000 m³ en vingt ans, représentant l'accroissement biologique de la forêt.

Cette récolte répond aux engagements de l'Etat issus du Grenelle de l'Environnement prévoyant de "dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable" (engagement n° 77 du Grenelle de l'environnement).

Le sapin continuera d'alimenter les scieries locales pendant que le hêtre alimentera la filière bois énergie (80 % plaquette, bois bûche et 20 % bois d'œuvre)

La sylviculture absente sur le site Natura 2000 et la Réserve Biologique Intégrale favorise la conservation des sites concernés.

Neuf îlots de sénescence seront installés sur 57,71 ha.

La régulation du gibier, par la réalisation des plans de chasse revus à la hausse, devrait permettre de rétablir un renouvellement des peuplements avec une répartition d'essence favorable au sapin sur les stations adaptées.

L'accueil du public sera maintenu avec la conservation et l'entretien des infrastructures en place. Une implication plus forte des collectivités locales est à prévoir.

Le maintien d'un paysage agréable est assuré par un traitement des peuplements forestiers en futaie irrégulière et la conservation d'un mélange feuillus-résineux.

Le programme d'actions

Il prévoit :

- la construction d'une route forestière sur 1,5 km et d'une piste de 0,214 km ainsi que la création de places de dépôts et l'entretien de l'ensemble du réseau routier.
- le passage en coupe à rotation de 10 à 15 ans sur 206 ha et la récolte d'environ 12 300 m³ par an.
- la réalisation de travaux sylvicoles sur 70 ha/an pour accompagner le renouvellement des peuplements, protéger et accompagner les semis de sapin nécessaire à l'enrayement de l'envahissement du hêtre.
- l'application du document d'objectif Natura 2000 en cours de rédaction et le document de gestion de la Réserve Biologique Intégrale à réviser.
- la mise en œuvre des actions pour la biodiversité lors de la pratique de la gestion forestière (Guide des sylvicultures de Montagne des Alpes du Nord Française, p 250 et +).
- l'entretien des équipements d'accueil du public avec recherche de partenariat financier.
- l'entretien des limites.

Le bilan prévisionnel

La mise en œuvre de ce programme d'actions devrait permettre de récolter environ 12 300 m³/an (4,5 m³/ha/an) dont 1615 m³ de houppiers. La récolte correspond à l'accroissement biologique de la forêt.

Le bilan financier prévisionnel reste largement positif.

TITRE 1 - ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 – Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement

◆ Propriétaire de la forêt : Etat.

◆ Dénomination - Localisation

situation administrative	
Aménagement de la forêt	Domaniale
de	LENTE
Numéro du ou des départements de situation	26 Drôme
N° ONF de la région nationale IFN de référence	736-VERCORS
DRA ou SRA de référence	RHONE-ALPES

Département	Drôme	Surface en Ha
Communes de situation de la forêt.	Bouvante	3 098,0728
	Ombèze	12,5026
	Vassieux en Vercors	37,1096
	Total	3 147,6850

◆ Période d'application de l'aménagement

2011-2030 (20 ans)

◆ Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées (au moins 1ère ligne, plusieurs si forêts groupées ou fusion)	Dernier aménagement				
	dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début
Forêt domaniale de Lente	F19605A	3 147,6850	26/09/1994	1995	2009

Voir en annexe n°1 la carte de situation de la forêt

1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions

◆ **Tableau des surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	3 147,68 50 ha
Surface retenue pour la gestion	3 139,58 ha
Surface boisée en début d'aménagement	3 042,09 ha
Surface en sylviculture	2 822,72 ha

La surface retenue pour la gestion est inférieure à la surface cadastrale car les 8,1092 ha, où se trouvent les maisons forestières, sont hors aménagement.

Références cadastrales en annexe 2

◆ **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Etat initial du bornage porté sur le plan borné de 1860	1860	Bureau ONF à Lente
Bornage partiel amiable entre la forêt domaniale de Lente et le département de la Drôme au lieu dit Chaud Clapier.	1974	Archives départementales de la Drôme

Le périmètre mesure 62,76 km matérialisé par un bandeau de peinture blanche avec un liseré vert, dont 18,62 km de limites communes avec d'autres forêts relevant du régime forestier et 6,35 km de falaises.

◆ **Origine de la propriété forestière**

Pendant des siècles, la forêt de Lente faisait partie des bois de la Chartreuse du Val Sainte Marie à Bouvante. Celle-ci est devenue propriété de la nation à la révolution de 1789. Elle résulte du partage avec les communes voisines fixé par décret impérial du 28 juillet 1806.

◆ **Parcellaire forestier**

La forêt est à ce jour divisée en 187 parcelles numérotées de 1 à 187.

La parcelle 99 comporte des prairies et les maisons forestières. Elle n'est pas retenue dans la surface en gestion.

Les parcelles sont matérialisées par des bandeaux de peinture blanche et des plaques de parcellaire. A part quelques modifications pour coller à l'infrastructure, seule les limites des parcelles 95 et 96 ont été modifiées pour que la parcelle 95 soit entièrement dans le périmètre de la réserve biologique.

La forêt domaniale de Lente est d'un seul tenant. Seules deux enclaves sont à signaler :

- la pelouse de Taille bourse appartenant à la forêt communale de Bouvante.
- la pelouse de Plaine Longue appartenant à la commune de la Chapelle en Vercors.

La longueur du parcellaire est de 159,9 km.

◆ Concessions

Tableau des concessions en cours

Objet de la concession	Bénéficiaire	Début - Fin	Localisation Parcelle forestière	Montant € HT
Canalisation eaux usées	Département de la Drôme	01/01/05 au 31/12/13	43-63-69-78-80-82-83	1201
Château d'eau		01/01/05 au 31/12/13	48	
Ligne électrique		01/01/05 au 31/12/13	69-131-132	
Occupation terrain pour autocommutateur	TELECOM	01/01/06 au 31/12/14	99	46
Ligne électrique	EDF Valence	Durée exploitation ligne	100-108-111-115-116	205,78
Ligne électrique	Commune Bouvante	Durée exploitation ligne	99	Gratuit
Ligne électrique	Commune Bouvante	Durée exploitation ligne	43	Gratuit
Ligne électrique + local	EDF Valence	01/01/05 au 31/01/2100	59-60-61-62-63	201
Ligne téléphonique	TELECOM	Durée exploitation ligne	98-99	Gratuit
Occupation terrain + baraque planches	TESTON Guy *	20/11/01 au 30/11/08	99	76
Passage canalisation	Commune Vassieux en Vercors *	01/01/00 au 31/12/08	38-45-48	57,93
Réseau d'eau Station javellisation Réseau assainissement	Syndicat mixte d'aménagement du Vercors *	01/01/92 au 31/12/09	69	1394,81
Captage source et passage canalisation Pionier	Commune Bouvante	01/01/08 au 31/12/16	123	45
Captage source Millette	Commune Bouvante *	01/01/2010 au 31/12/2018	96	32,69
Pylône hertzien	TDF Lyon	01/01/99 au 31/12/08	60	949,64
Vente d'herbe	Robert	01/06/08 au 31/05/14	115	250
Parking site historique de Vassieux	Syndicat mixte PNRV	01/07/94 au 30/06/11	38	Gratuit
Ski de fond et piste raquette	Département de la Drôme*	En cours de renouvellement	Toute la forêt	Gratuit
Station ski alpin	Département de la Drôme*	En cours de renouvellement	43-74-78-80-82-83-84	1443

-Les concessions avec un astérisque (*) sont à réviser.

-Un sentier utilisé par l'Auberge de Pionier nécessite une autorisation de passage ou une concession tripartite entre la commune de Bouvante, l'utilisateur et l'ONF.

-L'ancienne école de Lente appartient (bail emphytéotique) à la commune de Bouvante sur des terrains domaniaux. La commune n'utilise plus ces locaux. Ils sont actuellement loués, pour partie à l'ONF, pour autre partie à un particulier. Les bâtiments n'étant plus utilisés pour l'école, la continuité du bail emphytéotique est à étudier.

-Un tuyau d'eau, alimenté par le réseau d'eau, est installé du village forestier jusqu'au pot de la Chaume. Des robinets sont installés au village forestier, Au bord de la route départementale (adjudicataire), parcelle 98 et au pot de la chaume.

1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.

◆ Classements des surfaces par fonction principale

Répartition des surfaces par fonction	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	316,86	690,14	1 252,91	879,67	3 139,58 ha
Fonction écologique		292,98	2 699,70	146,90	3 139,58 ha
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau potable)			3 139,58		3 139,58 ha
Protection contre les risques naturels	3139,58				3 139,58 ha

Carte des enjeux de production en annexe 3
Carte des enjeux écologique en annexe 4

Production ligneuse

L'enjeu est déterminé en fonction de la potentialité des stations :

- enjeu fort (6 m³/ha/an et +)
- enjeu moyen (4 à 5 m³/ha/an)
- enjeu faible (1 à 3 m³/ha/an)
- sans objet = RBI et pelouse.

Fonction écologique

- enjeu fort : RBI
- enjeu moyen = regroupe les surfaces concernées par une ZNIEFF de type 1
- enjeu faible : le reste de la forêt

Fonction sociale

La fonction sociale regroupe les fonctions d'accueil, de protection des paysages et de protection de la ressource en eau potable.

- Globalement l'enjeu est moyen sur l'ensemble de la forêt qui est située dans le parc naturel régional du Vercors.

Protection contre les risques naturels

- Aucun périmètre de protection contre les risques naturels recensés sur la forêt domaniale de Lente.

◆ Éléments forts imposant des mesures particulières

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Déséquilibre grande faune / flore	2 822	Renouvellement fortement impacté par les dégâts de gibier
Autres éléments		
- Protection du patrimoine culturel	/	Vestige de murs d'enceinte. Ruines chartreuse d'été.
- Importance sociale ou économique de la chasse	3 139	Revenus importants et maintien d'une population de grand gibier compatible avec une gestion durable des peuplements forestiers.
- Station de ski	/	Contraintes dû à l'exploitation de la station de ski. Une réflexion est à mener sur un développement éventuelle des équipements. 18,36 km de piste de ski alpin. 41,50 km de piste de ski de fond. 32,41 km de piste raquette. 11,32 km de piste chien de traîneau.
- Dispositifs de recherche	/	-2 Placettes RENECOFOR. -Expérimentation arrachage du buis -Enclos exclos Abrouissement gibier -Expérimentation éclaircie hêtre P181 -Appareil relevé d'ozone P 156. -Sismographe P10. -Poste météorologique P99.

◆ Démarches de territoires

La forêt domaniale de Lente est entièrement située dans le Parc Naturel Régional du Vercors. La charte mise en place en 2008 est valide jusqu'en 2020.

Les trois orientations principales de cette charte sont :

*Préserver, restaurer et mettre en valeur les patrimoines et les ressources du Vercors :

- Préserver les milieux naturels,
- Préserver l'eau de surface et souterraine.

*S'impliquer pour un développement économique durable fondé sur la valorisation des ressources spécifiques du Vercors :

- Le Parc s'engage à renforcer ses actions dans le domaine du bois, du lait et du tourisme.

*Inventer et préparer les territoires de demain :

- Préserver les espaces à vocation agricole et forestière.

1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 – Description du milieu naturel

A – Topographie et hydrographie

La forêt de Lente s'étend sur un plateau vallonné constitué par un socle calcaire épais au pourtour fortement échancré par des reculées.

L'ensemble du socle est légèrement rehaussé à sa bordure méridionale au dessus du Diois. Ainsi, les dépressions qui existent à sa surface sont toutes plus ou moins inclinées vers le Nord.

Le plateau retombe de tous cotés en pente raide ou sur des escarpements rocheux (falaises).

Seul le massif du Val Sainte Marie se trouve dans une reculée avec un relief extrême.

Altitude minimum : 483 m (1 010 m hors Val Sainte Marie)

Altitude maximum : 1 600 m.

La forêt de Lente, située sur un relief Karstique, cache une importante hydrographie souterraine.

Seul le torrent du Brudour apparaît en surface. Il est alimenté par une exsurgence, puis après quelques centaines de mètres, disparaît dans les profondeurs du sous-sol.

Par contre, dans le Val-Sainte-Marie, de nombreuses sources alimentent fortement le torrent de Chaillard pendant les épisodes orageux.

B – Conditions stationnelles

◆ Climat

Le climat est de type montagnard froid et humide. Il convient à la hêtraie sapinière mais devient très rude en partie haute de la forêt au contact des pelouses.

Les précipitations sont de l'ordre de 1 727 mm/an avec des brouillards fréquents pendant toute la saison de végétation.

La neige persiste de novembre à avril.

On peut avancer une température moyenne de 6,1° C. Gelée de septembre jusqu'en juin (parfois au mois d'août).

Vent dominant du Nord mais vent du Sud turbulent (pouvant être générateur de Chablis).

◆ Géologie

La forêt est assise sur des calcaires durs et très épais du faciès urgonien (étage néocomien – Crétacé inférieur), profondément fissurés, très perméables, formant un karst avec présence de scialets et de lapiaz.

Dans le Val Sainte Marie, il s'agit d'assises marno-calcaires en bancs alternés (étage hauterivien) avec de larges plages d'éboulis de la falaise urgonienne.


Les sols de type rendzine humifère brunifiée sont les plus fréquents.

Ces sols sont caractérisés par la présence d'un horizon noir à humus brut, par une faible profondeur (inférieur à un mètre) et une forte pierrosité. Fréquemment superficiel (crêtes et pentes) et parfois constitué d'éboulis, le sol est plus profond voire très profond au fond des combes où l'on peut rencontrer des sols bruns.

On trouvera des informations complémentaires et détaillées sur la géologie en consultant la notice de la carte géologique XXXI-36 Charpey.

La synthèse des stations forestières pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain fournit des compléments sur les sols rencontrés.

◆ Unités stationnelles

 Ces stations situées sur des sols karstiques très rapidement drainées ne doivent leur fertilité qu'à l'abondance des précipitations. La totalité de la forêt est située sur des stations favorables à la production forestière : hêtraie sapinière montagnarde.

L'inventaire des unités stationnelles a été réalisé par échantillonnage à raison de 1 point tous les 2 ha sur la totalité de la forêt (sauf RBI). Les unités stationnelles sont définies par la "Synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain".

La forêt est située dans le domaine bioclimatique des Alpes externes méridionale à l'étage montagnard.

L'étage de végétation regroupe les séries de végétation présentes dans une zone bioclimatique définie en fonction de l'altitude et de l'exposition. La forêt des Apes du nord se situe sur trois étages : l'étage collinéen en basse altitude, l'étage montagnard intermédiaire, l'étage subalpin au dessus de 1400 m à 1600 m selon les conditions climatiques locales.

La station forestière est une étendue de terrain homogène dans ses conditions écologiques, (climat, géologie, relief et sol). Il lui correspond une fertilité ou potentialité qui est caractérisée par la hauteur des plus gros arbres (= hauteur dominante) du peuplement à un âge donné.

L'unité stationnelle est un regroupement de stations forestières de potentialités suffisamment proches pour que les peuplements qui l'occupent puissent faire l'objet d'une sylviculture identique.

Pour en savoir plus, consulter la "Synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain" notamment pages 3 à 10

Unités stationnelles observées dans la forêt.

Unité stationnelle		Surface				Potentialités Précautions de gestion	Essences principales objectif	Risques éventuels liés aux changements climatiques (essences concernées)
Code	Libellé	totale		en sylviculture				
		(ha)	%	(ha)	%			
5.6	Hêtraies-sapinières drainées	418,24	13	375,37	13		Hêtre, sapin, épicéa, érable sycomore, (mélèze d'Europe, douglas)	-Epicéa -Sapin sur versant sud
5.7	Hêtraies-sapinières un peu humides	2 414,20	77	2 413,74	85		Hêtre, sapin, épicéa, érable sycomore, (mélèze d'Europe, douglas)	-Epicéa -Sapin sur versant sud
5.8	Hêtraies-sapinières assez humides	39,93	1	39,93	1		Hêtre, sapin, épicéa, érable sycomore, (mélèze d'Europe, douglas)	/
vnb	Vide non boisé	275,31	9			Conserver les pelouses	/	/
		3 147,68	100	2 829,04	100			

Carte des stations forestières en annexe 5

1.2.2 – Description des peuplements forestiers

A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

◆ **Etat sanitaire des peuplements et les menaces liées.**

Il n'y a pas de problème sanitaire sur la forêt actuellement.

Le **Sapin pectiné**

L'Armillaire et le Pissode du Sapin accompagnent la fin des arbres dépérissants, sans développer de gros risques sanitaires. Dans les années de sécheresse (1990 et 2003 par exemple), des attaques de scolytes curvidentés ont localement provoqué des mortalités par bouquets sur l'ensemble de la forêt.

L'**Épicéa**

Le Fomes absent actuellement présente une réelle menace sur les reboisements, le traitement à l'urée des souches dans les heures qui suivent l'abattage lors des éclaircies s'impose donc.

Le scolyte Typographe est un grand ravageur des peuplements d'Épicéa. Il est préférable de réaliser les éclaircies en fin d'été-début d'automne afin de ne pas favoriser les pullulations.

Le **Hêtre**

Peu de problèmes sur cette essence : le puceron laineux (*Phyllaphis fagi*) du hêtre et l'Orchestre (*rhyngaenus fagi*) sont présents sans toutefois provoquer de gros dommages.

◆ **Répartition des types de peuplement**

📌 La forêt est presque entièrement boisée (97%). Les peuplements non susceptibles d'une sylviculture (peuplement chétifs) couvrent 1% de la surface. Peuplements adultes ou mûrs et peuplements jardinés sont équilibrés. Le contexte est donc largement favorable à la production de bois avec une situation de montagne compensée par un relief assez calme et une desserte totale.

Un inventaire relascopique par échantillonnage à raison de 1 point tous les 2 ha sur la totalité a été réalisé au cours des étés 2008 et 2009 sur un total de 1 530 placettes.

Les résultats quantitatifs sont ceux obtenus pour la zone réellement inventoriée, soit 3 042 ha.

La précision du GPS utilisé pour positionner les points d'inventaire est de l'ordre de 10 m, parfois meilleur selon les conditions de réception. Si les résultats sont statistiquement pertinents au niveau de la forêt, ils doivent être interprétés avec prudence au niveau des parcelles. Il serait illusoire d'espérer pouvoir reproduire cet inventaire pour une comparaison point par point.

Le diamètre des arbres est mesuré par convention à 1,30 m du sol à partir de 17,5 cm. Les diamètres sont classés par catégories de diamètre de 5 en 5 cm à partir de la classe "20" (diamètre 17,5 à 22,5 cm).

La surface terrière d'un arbre est la section du tronc à 1,30 du sol. La surface terrière d'un peuplement est la somme de la surface terrière de tous les arbres à partir de la classe de diamètre 20. Elle est exprimée en m²/ha et représentée par convention par la lettre "G".

L'inventaire relascopique permet de déterminer en un point quelconque d'un peuplement sa surface terrière en m²/ha à l'aide d'une mire "relascopique". Cette mire utilise les propriétés géométriques des triangles semblables

Le volume d'un peuplement est estimé par le produit de sa surface terrière ("G") par sa hauteur dominante ("H") et par un coefficient de forme ("F") qui tient compte de la décroissance du diamètre tout au long de la tige.

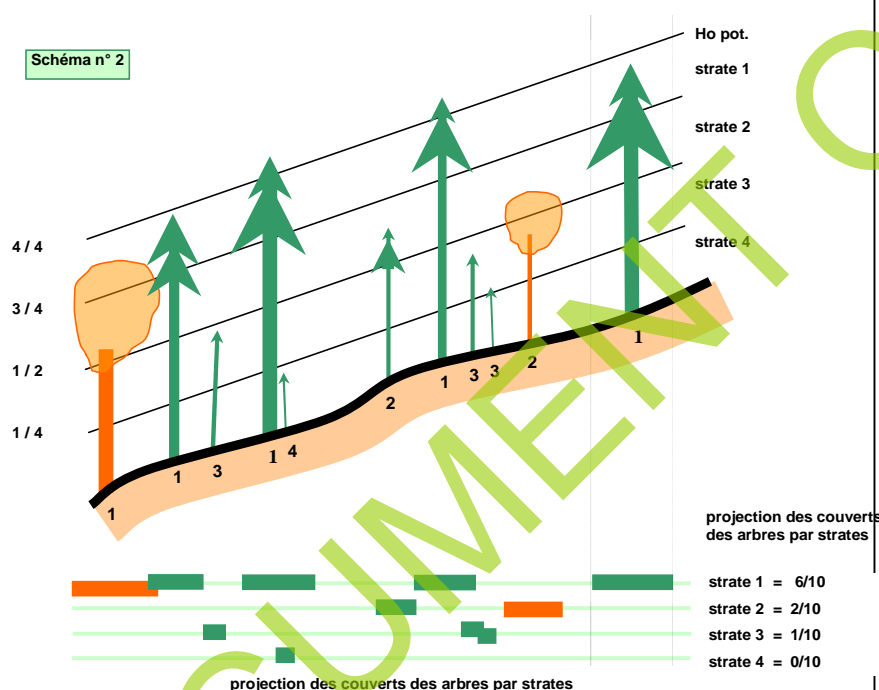
La hauteur dominante d'un peuplement est la hauteur moyenne des 100 plus gros arbres à l'hectare.

La hauteur dominante potentielle H_0 est la hauteur dominante des arbres arrivés à maturité (ayant atteint leur diamètre d'exploitabilité). En inventaire par échantillonnage, elle est estimée par la hauteur moyenne des 3 arbres les plus proches du centre de la placette ayant atteint le diamètre d'exploitabilité.

Les peuplements ont été décrits selon la typologie des structures "Massif Alpin" qui fait intervenir la notion de catégories de grosseur (qui regroupe les catégories de diamètre) et de strates de hauteur.

Catégorie de grosseur des bois	
$62.5 \text{ cm} \leq \text{diam}$	très gros bois = TGB
$42.5 \leq \text{diam} < 62.5 \text{ cm}$	gros bois = GB
$27.5 \leq \text{diam} < 42.5 \text{ cm}$	moyens bois = BM
$\text{diam} < 27.5 \text{ cm}$	petits bois = PB

Strates de hauteur (*)	
$\frac{3}{4} H_o < H \leq H_o$	Strate 1
$\frac{1}{2} H_o < H \leq \frac{3}{4} H_o$	Strate 2
$\frac{1}{4} H_o < H \leq \frac{1}{2} H_o$	Strate 3
$H \leq \frac{1}{4} H_o$	Strate 4



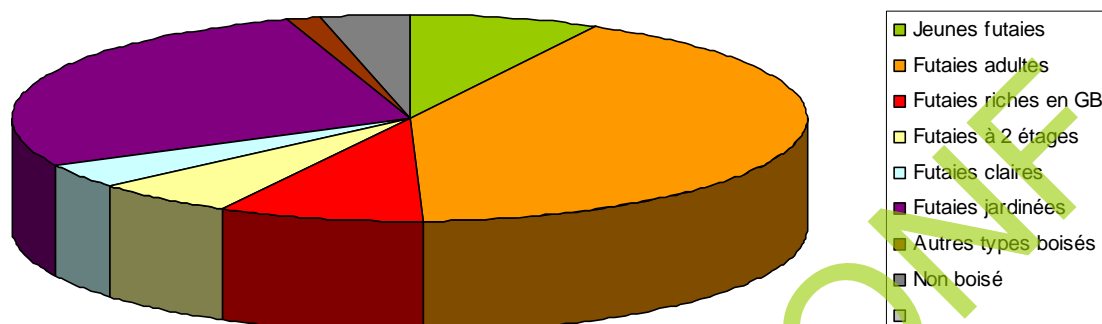
Les 20 types de structure de la typologie "MASSIF ALPIN"

- R** : régénération
- 3** : strate 3 prépondérante
- 2-3** : peuplement à strates 2 et 3
- 2** : strate 2 prépondérante
- 1** : strate 1 prépondérante
- 1-2** : peuplement à strates 1 et 2
- 1 GB** : strate 1 prépondérante riche en GB
- 1-2 GB** : strate 1 et 2 riche en GB
- 2 GB** : strate 2 prépondérante riche en GB
- 1-3** : strates 1 prépondérante riche en GB
- 1-3 GB** : strates 1 et 3 riche en GB
- C** : peuplement clair
- L** : peuplement ouvert
- J** : peuplement jardiné
- J GB** : jardiné riche en GB
- CH** : peuplement chétif
- T** : taillis
- P** : pelouse ou prairie agricole
- A** : autres espaces non boisés

Dix huit des vingt types de la typologie "Massif Alpin" sont présents sur la forêt. Pour permettre l'application du guide des sylvicultures de Montagne- Alpes du nord (GSM), ces types sont regroupés en huit familles, chaque famille relevant de règles de culture spécifiques.

Protocole de description en annexe 6
Fiche descriptive forêt en annexe 7

Répartition par famille de peuplements



Les futaies adultes : peuplements composés d'une ou deux strates (dominant et co-dominant); les arbres ont pratiquement terminé leur croissance en hauteur et se développent en diamètre

Les futaies riches en Gros Bois : futaies adultes à diamètres élevés, souvent supérieur à 45, voire 65 et plus !

Les futaies jardinées : se caractérisent par la présence d'arbres de toutes tailles et diamètres, du semis à l'arbre adulte en passant par les gaulis, perchis....

Ces trois familles, occupent 83 % de la surface. Elles assureront l'essentiel de la récolte à venir. Elles correspondent à des bois mûrs de taille significative qui sont appréciés du point de vue commercial

Les jeunes futaies: gaulis, perchis ou jeunes futaies résineuses. Les arbres sont en phase de croissance en hauteur. Les diamètres sont compris entre 15 et 40 cm. Certains de ces peuplements nécessitent d'être éclaircis.

Cette famille occupe 7 % de la surface.

Les futaies à deux étages : Il s'agit d'arbres adultes couvrant de jeunes arbres en croissance (gaulis, perchis).

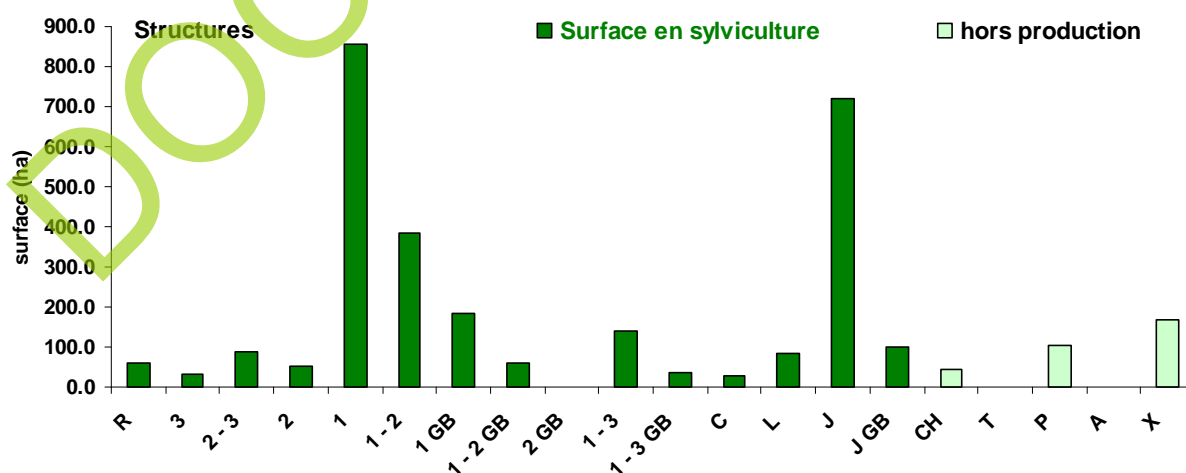
Les futaies claires : Il s'agit de peuplements très ouverts où subsistent quelques arbres adultes isolés surplombant la régénération qui s'installe

Ces deux familles occupent 10 % de la surface. Elles correspondent aux peuplements en cours de rajeunissement. Les jeunes arbres s'installent en nombre (semis, gaulis) et prennent la relève des arbres adultes

Les zones non décrites : il s'agit des peuplements situés dans des zones protégées et/ou situés dans des conditions de relief extrême empêchant la récolte de bois.

Carte des familles de peuplement en annexe 8
Carte des structures de peuplement par point en annexe 9
Carte des surfaces terrières par point en annexe 10

Famille	Structure	Surface totale ha	%	dont surface en sylviculture ha	%
Jeunes futaies	R	60	2%	60	2%
	3	34	1%	34	1%
	2 - 3	88	3%	88	3%
	2	54	2%	54	2%
Futaies adultes	1	855	27%	855	30%
	1 - 2	385	12%	385	14%
Futaies riches en GB	1 GB	185	6%	185	7%
	1 - 2 GB	60	2%	60	2%
	2 GB				
Futaies à 2 étages	1 - 3	141	4%	141	5%
	1 - 3 GB	36	1%	36	1%
Futaies claires	C	28	1%	28	1%
	L	85	3%	85	3%
Futaies jardinées	J	719	23%	719	25%
	J GB	100	3%	100	4%
Autres types boisés	CH	43	1%		
	T				
Non boisé	P	106	3%		
	A				
Non décrit	X	170	5%		
Total		3148	100%	2829	100%

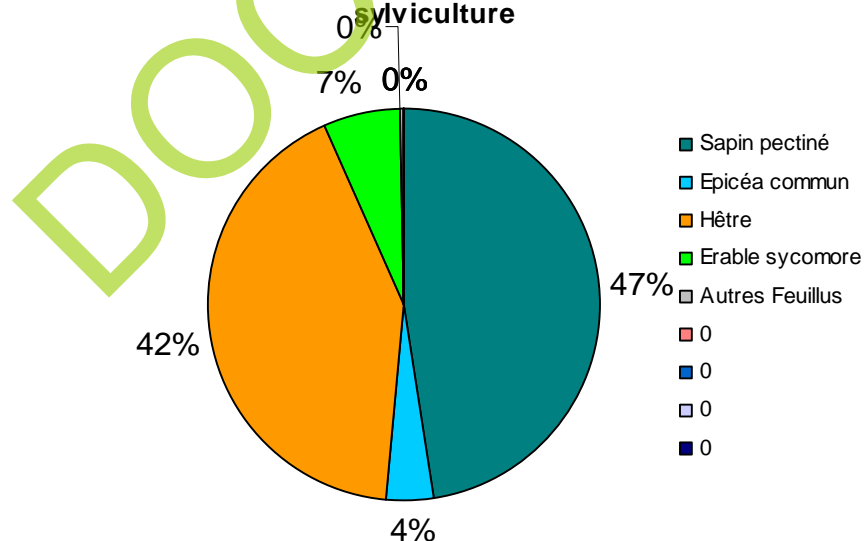


◆ Répartition des essences principales forestières sur la surface en sylviculture en surface terrière.

La répartition est calculée en surface terrière pré comptable (diamètre >17,5 cm)

Peuplements	Familles	Structures	Surface en sylviculture (ha)	Surface terrière (m ² /ha)	Essences (%) sur la surface en sylviculture			
					Sapin pectiné	Epicéa commun	Hêtre	Erable sycomore
Jeunes futaies		R	60,01	14,2	47%	1%	46%	6%
		3	33,98	21,0	56%	3%	38%	3%
		2 - 3	87,50	24,6	41%	6%	46%	7%
		2	53,90	27,5	34%	8%	47%	11%
Futaies adultes		1	855,48	28,7	43%	4%	46%	6%
		1 - 2	385,19	28,8	46%	4%	41%	8%
Futaies riches en GB		1 GB	184,91	27,0	60%	7%	30%	3%
		1 - 2 GB	59,54	28,7	62%	2%	29%	7%
		2 GB						
Futaies à 2 étages		1 - 3	141,27	23,6	41%	4%	50%	5%
		1 - 3 GB	35,68	24,6	62%	3%	33%	2%
Futaies claires		C	27,89	21,6	54%	7%	33%	6%
		L	84,74	13,5	26%	8%	54%	11%
Futaies jardinées		J	718,53	27,0	49%	2%	41%	7%
		J GB	100,43	29,0	63%	2%	30%	5%
Autres types boisés		CH						
		T						
Total			2 829,04	26,8	47%	4%	42%	7%

Composition en essences sur la surface en sylviculture



B – Etat du renouvellement

Les peuplements irréguliers ne font pas l'objet d'un suivi continu en surface de la régénération. A l'occasion de la révision d'aménagement, le niveau de la régénération est expertisé statistiquement en s'appuyant sur les placettes de l'inventaire. Le résultat est comparé à la cible fixée par le GSM pour juger de l'écart par rapport à la situation idéale d'équilibre.

REPARTITION DE LA REGENERATION PAR ESSENCES FORESTIERES

Placettes	S.P	%	HET	%	A.F	%	EPC	%
Non décrites	107	7	107	7	107	7	107	7
Absente	681	44	192	13	181	12	931	61
Moins de 25 %	728	48	1088	71	1237	81	493	32
Plus de 25 %	15	1	144	9	6		0	
	1531	100.	1531	100	1531	100	1531	100

Traitements avec renouvellement non suivi en surface		
Cible surface terrière à l'équilibre (cible directive territoriale)	25	
Cible densité de perches à l'équilibre	130 tiges/ha	
Etat général de maturité des peuplements	Proche équilibre	
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée
surface terrière	25	26
% de la surface avec une régénération satisfaisante	5	65
densité de perches (densité minimale fixée par directive territoriale)	130	170

C – Inventaires réalisés

L'inventaire a été réalisé pendant les étés 2008 et 2009 sur 3 042 ha.

Protocole de description des peuplements en annexe 6

- La forêt est découpée selon un maillage carré systématique (100m x 100m).
- Un nœud sur deux du maillage est décrit soit une placette tous les 2 ha.
- La description s'effectue à l'aide des cartes préparées à cet effet.
- La recherche des points se fait à l'aide d'un GPS.
- Les équipes sont composées du descripteur en titre et de l'agent accompagnateur.
- l'objet des observations consiste à :
 - 1 – confirmation ou modification les contours de peuplement homogène : report carte atlas des modifications (seuil de perception 1 ha)
 - 2 – description du contenu des peuplements selon des critères qualitatifs à dire d'expert renseignement des fiches de description de peuplement.
 - 3 – vérification de la pertinence du parcellaire.

La typologie utilisée est la typologie du guide des sylvicultures de montagne Alpes du Nord françaises. L'opération est complétée par un inventaire relascopique par catégorie de diamètre et par essence.

1530 placettes ont été décrites.

Seuls la RBI et les surfaces non boisées n'ont pas fait l'objet d'une étude.

	sur la surface en sylviculture													
	Surface terrière		PB		BM		PB+BM		GB		TGB		GB+TGB	
	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%
Sapin pectiné	12.7	47%	1.8	34%	4.5	39%	6.3	37%	5.4	61%	1.0	90%	6.4	64%
Epicéa commun	1.1	4%	0.2	4%	0.5	4%	0.7	4%	0.4	4%	0.0	3%	0.4	4%
Hêtre	11.2	42%	2.7	51%	5.6	49%	8.3	50%	2.8	32%	0.1	4%	2.9	29%
Erable sycomore	1.7	7%	0.5	10%	0.9	8%	1.4	9%	0.3	3%	0.0	2%	0.3	3%
Autres Feuillus	0.1	0%	0.0	1%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%
Résineux	13.8	51%	2.0		4.9		6.9		5.7		1.1		6.8	
Feuillus	13.0	49%	3.2		6.6		9.8		3.1		0.1		3.2	
Total	26.8	100%	5.3		11.5		16.8		8.9		1.2		10.0	
+/- au seuil de 5%	0.5													

1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 – Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	Sans enjeux	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	316,86	690,14	152,91	879,67	3 139,58 ha

Les grilles de classement de chaque fonction principale figurent en annexe 12

A – Volumes de bois produits

◆◆ Tableau synthétique de la production moyenne

Surface en ha par niveau d'enjeu	Production en volume (m ³ /ha/an)	Source des données
690,14	3	Données de l'Inventaire forestier national, adaptées à l'altitude, aux stations et à l'exposition.
1252,91	4,5	
879,67	6	

Aucune donnée fiable sur la production de cette forêt jusqu'à présent.

L'implantation de placettes permanentes, à surface définie, permettrait de suivre l'évolution de la production de la forêt dans l'espace et le temps.

La qualité du bois est très variable :

-L'épicéa est très recherché (parce que rare).

-Le hêtre est utilisé en déroulage pour les belles billes. Le reste (80%) alimente la filière bois de chauffage (bûches et plaquettes).

-Le sapin est de qualité moyenne à l'exception de quelques parcelles. Il est très affecté par la roulure, aussi la charpente ne représente-elle que 20 à 30% du volume total sur la forêt. Le reste est de qualité palette.

-L'érable sycomore doit être conduit en bouquet pour former la bille de pied d'une seule tige en qualité lutherie (diamètre 60 et plus sans défaut).

◆ **Bilan des volumes aménagement récoltés au cours de l'aménagement précédent (1995-2009): comparaison volumes prévus/volumes réalisés.**

Volumes récoltés

Série	Surface	Jardinage		Produits accidentels		Total		Volume réalisé	Volume prévu	m ³ /ha/an surface totale
		Résineux	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux	Feuillus			
1	1222	71630	20805	4950	641	76580	21446	98026	81216	5,35
2	765	36148	21454	2596	922	38744	22376	61120	55523	5,33
3	1014	12266	17414	3522	904	15788	18318	34106	39721	2,24
4	156	26	1193	0	7	26	1200	1226	0	0,52
Total	3157	120070	60866	11068	2474	131138	63340	194478	176460	4,11
Volume annuel						8742	4222	12965	11764	

-Le prélèvement de 4,11 m³/ha/an est calculé sur la surface totale. Ramené à la surface en sylviculture retenue actuellement (2 822 ha, qui est sensiblement la même que la surface régulatrice des derniers aménagements 2718 ha), il passe à 4,58 m³/ha/an. Le volume prélevé a été 10% supérieur aux prévisions.

-Les prélèvements du dernier aménagement ont permis de fortement décapitaliser les très gros bois.

-Cette récolte de bois par bouquets a permis d'obtenir une futaie irrégulière ainsi qu'un renouvellement des peuplements par l'apparition d'une régénération fournie.

B – Desserte forestière

Carte des équipements en annexe 12

◆ **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte	de	Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha*	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	18,77	3,48	OUI	Mauvaise état par tronçon		Touristique, cynégétique
	empierrées	57,60			Bon état		Touristique, cynégétique
	terrain nat.	/			/		
Routes publiques participant à la desserte		22,18			/		Touristique, cynégétique
Pistes		147,19	5,20	OUI	Bon état		
Ancrages câbles		Nombre :					

* Sur la surface en sylviculture 2 822 ha.

Le réseau de voirie publique constitue une desserte de qualité pour de nombreuses parcelles.

La topographie favorable a favorisé la réalisation d'une desserte de qualité et suffisante.

1.3.2 – Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction écologique		292,98	2699,70	146,90	3 139,58

Les grilles de classement de chaque fonction principale figurent en annexe 12

◆ Statuts réglementaires et zonages existants

Carte des zonages écologiques en annexe 14

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Réserve Biologique Intégrale	119,57	Conservation d'espèces et des habitats naturels	Interventions particulières définies par le comité scientifique- (Voir plan de gestion de la RBI)
Éléments du territoire orientant les décisions			
Parc Naturel Régional	3 139,58		
Natura 2000 Habitats (ZSC)	168,93	FR 8201692 Sources et habitats rocheux de la Vernaison, des Goulets, de Combe Laval et du vallon du Val Sainte Marie	Se référer au document d'objectif en cours de rédaction.
ZNIEFF de type I	2 786,08	n°26070001 Plateau d'Ambel et forêt de Lente Grande variété de milieux et d'espèces animales et végétales	Pas de préconisations de gestion particulières
ZNIEFF de type II	3 139,58	n°2607 Plateaux centraux du Vercors	Pas de préconisations de gestion particulières

◆ Espèces remarquables¹ présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Liste de la flore remarquable issue du relevé botanique du Conservatoire Botanique National Alpin en 1994

Espèces remarquables		Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable				
Lobaria Pulmonaria	Lichen poumon	Lichen présent sur l'ensemble de la forêt	Conservation de vieux bois	oui
Aconitum napellus	Aconit napel- Casque de jupiter			C26
Aconitum paniculatum	Aconit paniculet			C26
Allium victorialis	Ail serpent			PN
Alyssum cunefolium	Alyson en feuille en coin			PR/LR/R26
Androsace villosa	Androsace à feuille soyeuse			PN
Antennaria dioica	Antennaire dioïque à patte de chat			C26
Arabis serpyllifolia	Arabette à feuille de serpollet			R26
Asplinium trichomanes subsp quadrivelens	Doradille faux capilaire			R26
Asplinium trichomanes subsp pachyrachis	Doradille faux capilaire			R26
Carex brachystechys	Laiche à épillet court			R26
Cynoglossum germanicum	Langue de chie d'Allemagne			PR/R26
Chamaespartium sagittale ssp.delphinensis	Genêt ailé du Dauphiné			PR
Dianthus monspessulanum	Céillet de montpellier			C26
Epipactis microphila	Epipactis à petite feuille			PR
Eryngium spinalba	Panicaut blanc des alpes			PN
Gentiana lutea	Gentiane jaune			C26
Lapsana communis ssp.intermedia	Lapsane commune			R26
Luzula luzulina	Luzule jaunâtre			R26
Nigritella rhellicani	Nigritelle noire Orchis vahiné			R26
Noccaea arenaria	Tabouret à petalles courts			R26
Noccaea montana ssp.villarsania	Tabouret de villars			E/R26
Peucedanum carvifolia	Peucedan à feuille de carvi			PR
Polystichum setiferum	Polystic à dents setacées			C26
Potentilla micrantha	Potentille à petites fleurs			R26
Rosa arvensis	Eglantier des champs			R26
Rumex nebroides	Oseille			R26
Saxifraga muscoïdes	Saxifrage fausse mousse			PN
Seseli carvifolia	Séseli à feuille de carvi			R26
Stellaria nemorum ssp. montana	Stellaire des montagnes			R26
Trifolium spadiceum	Trèfle brunâtre			R26
Tulipa sylvestris ssp australia	Tulipe méridionale			PN
Vaccinium myrtillus	Airelle myrtille			C26
Viola royanensis	Violette du royan			E/R26

PN : espèce végétale protégée au niveau national par l'arrêté interministériel du 4 décembre 1982.

PR : espèce végétale protégée au niveau de la région Rhône-Alpes par l'arrêté interministériel du 4 décembre 1990.

C26 : Espèce dont la cueillette est réglementé dans la Drôme.

LR : Espèce végétale rare inscrite au livre rouge des espèces végétales menacées en France.

E : espèce végétale endémique locale de fort intérêt.

R26 Espèce végétale rare ou remarquable dans le département de la drôme.

Liste de la faune remarquable issue du document de gestion de la RBI

Espèces remarquables		Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Faune remarquable				
Cerambycidea Rosalia Alpina	Rosalie des Alpes	Insecte xylophage disséminé sur toute la forêt	Conservation de bois sec sur pied et au sol. Enlèvement des grumes de hêtre après le 15 juillet.	Oui
Falco peregrinus gmelin	Faucon pèlerin			Oui
Aquila chrysaetos	Aigle royal	De passage		Oui
Tichodroma muraria	Tichodrome échelette			Oui
Corvus corax	Grand corbeau			Oui
Bubo bubo	Hibou grand duc			Oui
Aegolius funereus	Chouette de Tengmalm			Oui
Phylloscopus sibilatrix bechst	Pouillot siffleur			Oui
Accipiter gentilis	Autour des palombes			Oui
Accipiter nisus	Epervier d'Europe			Oui
Dryocopus martius	Pic noir			Oui
Picus viridis	Pic vert			Oui
Dendrocopos major	Pic epeiche			Oui
Dendrocopos minor	Pic epeichette			Oui
Jynx torquilla	Torcol fourmillier			Oui
Sitta europea	Sitelle d'Europe			Oui
Certhia familiaris	Grimpereau des bois			Oui
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins			Oui
Fringilla montfringilla	Pinson du nord			Oui
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe			Oui
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune			Oui
Plecotus auritus	Oreillard commun			Oui
Salamandra salamandra	Salamandre tachetée			Oui
Bufo bofo	Crapaud commun			Oui
Cornella austriaca	Coronelle lisse			Oui
Natrix natrix	Couleuvre à collier			Oui
Natrix maura	Couleuvre vipérine			Oui
Parnassius apollo	Lépidoptère apollo			Oui

Une étude plus approfondie est nécessaire pour inventorier l'ensemble des espèces remarquables.

◆ Habitats naturels d'intérêt communautaire

La liste ci-dessous est extraite du catalogue des stations des Alpes du Nord en fonction des stations inventoriées sur la forêt.

Une étude plus approfondie est nécessaire pour inventorier et cartographier l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire.

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface* concernée (ha)
Hêtraie, hêtraie-sapinière calcicline à Orge d'Europe	Non	9130-9	41-13	Se référer aux cahiers d'habitats	Non précisée
Hêtraie, hêtraie-sapinière acidocline à Millet-Diffus	Non	9130-7	41-13	Se référer aux cahiers d'habitats	Non précisée
Sapinière hêtraie à Dentaire pennée	Non	9130-12	41-13	Se référer aux cahiers d'habitats	Non précisée

◆ Habitats naturels dans la RBI

La liste ci-dessous est extraite du document de gestion de la Réserve Biologique du Val Sainte Marie.

Habitats Dénomination phytosociologique	Degré de naturalité	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion
Hêtraies du Asperulo-Fagetum	Communautaire	9130	41-13	voir plan de gestion de la RBI
Hêtraies du Cephalanthero-Fagetum	Communautaire	9150	41-16	voir plan de gestion de la RBI
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	Prioritaire	9180	41-4	voir plan de gestion de la RBI
Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)	Prioritaire	7220	54-12	voir plan de gestion de la RBI
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Communautaire	8210	62-10	voir plan de gestion de la RBI

1.3.3 – Fonction sociale

(Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)			3 139,58		3 139,58 ha

Les grilles de classement de chaque fonction principale figurent en annexe 12

La forêt domaniale de Lente est classée en enjeu moyen parce qu'elle se trouve totalement englobée dans le parc naturel régional du Vercors.

A – Accueil et paysage

Carte activités touristiques en annexe 15

Pas de classements réglementaires impactant la forêt.

Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Longueur en KM
Sentier pédagogique	Panneaux pédagogiques sur un parcours d'environ 1 km. Parcelle 125	Faible	1,30
Sapin bronzé	Sapin remarquable par ses dimensions Parcelle 136	Faible	
Clairière de Malatra	Site pique nique	Faible	
Col de Rioupeyson	Point de vue et ruine d'une maison forestière. Parcelle 156	Faible	
Site d'escalade	Parcelle 67	Faible	
Ski alpin	Parcelle 43, 80 à 84.	Forte	18,56
Ski Nordique	P 1, 2, 3, 8 à 36, 42, 43, 49 à 60. Paysages authentiques	Moyenne	41,50
GR 9	Paysages authentiques	Faible	10,42
GR 95	Paysages authentiques	Faible	14,73
Sentier central	Paysages authentiques	Faible	11,28
Sentier Pionier	P152 Paysages authentiques	Faible	2,40
Grande traversée du Vercors	Paysages authentiques	Faible	6,43
Sentier raquette	Paysages authentiques	Faible	32,41
Piste chien de traîneau	Paysages authentiques	Faible	11,12
Spéléologie	Pratique exercée par des spécialistes. P 53, 56, 69, 76, 80 et 84.	Faible	
Grotte du Brudour	Exsurgence sous un porche rocheux.	Faible	
Village forestier de Lente	Seule zone habitée de la forêt domaniale	Faible	
Parking Lachau	Parking avec accès direct au mémorial de la résistance de Vassieux.	Moyen	

Equipements structurants existants par sites

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Ski alpin	Piste ski	Augmentation du ski hors piste impactant la régénération des peuplements	Equipement en bon état Adaptation à étudier au cas par cas
	Remontée mécanique	Installation permanente Impact sur le paysage	Equipement en bon état Adaptation à étudier au cas par cas
Ski Nordique	Piste de ski	Pas d'impacts direct sur le milieu. Perte de production due aux emprises fortes dans la forêt. Perte d'utilisation des pistes damées pour la gestion forestière du 30/11 au 31/03.	Equipement en bon état Adaptation à étudier au cas par cas

L'extention de la station de ski a un impact sur la gestion de la forêt de Lente.

Toute prévision d'extension est à prévoir bien en amont du projet afin de réaliser une étude sur la pertinence (nombreuses pistes de ski de fond non damées) et la possibilité de réalisation du projet (en partenariat avec tous les acteurs locaux) suivi d'une étude d'impact sur l'environnement et les eaux.

La fréquentation de la station est de :

- 60000 personnes/an pour le ski alpin,
- 22000 personnes/an pour le ski de fond.

Observation de pics journaliers à 1500 personnes en ski alpin et 1000 personnes en ski de fond (pendants les vacances scolaire et les week-ends)

9 aires de pique-nique sont réparties sur l'ensemble de la forêt. Toujours en place, ces équipements nécessitent un entretien régulier.

Un financement de cet entretien doit être recherché auprès des collectivités locales.

Sensibilités paysagères

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	Voir carte des paysages	VISION INTERNE Station de ski alpin de Chaud clavier. Grotte du Brudour
Intermédiaire	Voir carte des paysages	VISION INTERNE Piste de ski de fond Site d'escalade du Brudour Clairière de Malatra Village forestier de Lente Pelouse du Pot de la Chaume Le sapin bronzé Sentier d'interprétation

Carte des paysages en annexe 16

B – Ressource en eau potable

Captages d'eau potable non réglementés

Captage* (libellé ou nom)	Localisation* (éventuellement hors forêt)
Brudour	Parcelle 78
L'aire des Fonts	Parcelle 123

D'autres sources captées à titre privé, et entretenues, sont présentes sur la forêt :

-Malatra P 162.

-La portette P 112.

-Village forestier de Lente.

-Fontaine de la Lauze P 53.

-Un tuyau d'eau, alimenté par le réseau d'eau, est installé du village forestier jusqu'au pot de la Chaume. Des robinets sont installés au village forestier, au bord de la route départementale et au pot de la chaume.

Tableau des captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt

Captage* (libellé ou nom)	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière
		immédiat (oui/non)	rapproché (oui/non)	éloigné (oui/non)	
Millettes (Parcelle 96)	13,65	0,06 ha	13,65 ha	Non	(*)
La Courerie (Hors forêt)	48,01	Non	48,01 ha	Non	(*)

(*) Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière pour la parcelle 96 :

-Interdiction de débardage par temps de pluie.

-Interdiction de déboisement

-Exploitation forestière autorisée sous réserve des règles suivantes :

- Coupes à blanc ne pouvant pas excéder 25 ares et disposées en damier dans une couronne de 200 mètres autour du captage, au-delà 1 ha.
- Les travaux forestiers ne doivent pas permettre l'amorce de ravinement.
- Stockage et traitement des bois interdits.

-Les voieries existantes seront entretenues avec le souci de limiter les risques d'érosion et de ravinement.

-Ouverture de pistes d'exploitation tolérée mais soumise à conditions (voir arrêtés)

1.3.4 – Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu nul	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	3139,58				3 139,58 ha

La topographie plutôt douce du plateau du Vercors exclut tout risque naturel sur la forêt domaniale de Lente.

Seul le ruisseau de Chaillard, au fond du Val Sainte Marie, situé sous des escarpements rocheux, est alimenté par de nombreuses résurgences qui peuvent occasionner des crues soudaines et fortes.

Cette partie de la forêt étant située dans la RBI, le maintien de l'état boisé favorise la stabilité des sols et leur capacité à absorber les eaux de pluies.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneuse)	
<p>Points forts Peuplements mélangés de sapins et de hêtres de montagne avec un volume sur pied ayant atteint un niveau favorable au bon fonctionnement de la futaie irrégulière (surface terrière moyenne sur la forêt 26 m²/ha).</p> <p>Régénération très présente et très facile à obtenir dès l'ouverture par trouées des peuplements.</p> <p>Points faibles Tous les indicateurs révèlent une inversion d'essence forestières amorcée il y a vingt ans et qui va s'accélérer dans les années à venir : le hêtre devient majoritaire au détriment du sapin. Deux raisons expliquent cette situation : -la récolte récente et accélérée de gros bois résineux, -la pression des grands ongulés plus forte sur le sapin.</p>	<p>Futaie irrégulière Objectif surface terrière de 20 à 25 m²/ha. Mélange d'essences en favorisant le sapin partout où il est adapté. Récolte à caler sur la production de la forêt. Favoriser la production de sapins de qualité sciage.</p> <p>Prélèvement important des grands ongulés par le plan de chasse.</p> <p>Sylviculture intensive en faveur du sapin.</p>
Fonction écologique	
<p>-La forêt est concernée par la zone Natura 2000 « Source et habitats rocheux de la Vernaison et des Goulets de Combe Laval et du vallon de Sainte Marie » sur les parcelles 92 à 95. Ces parcelles forment la « Réserve Biologique du Val Sainte Marie ».</p> <p>-Présence de milieux ouverts (pelouse) à biodiversité élevée.</p> <p>- ZNIEFF de type I couvrant 90% de la forêt (diversité d'espèces végétales et animales)</p>	<p>-Référence au DOCOB en cours de rédaction et au document de gestion de la Réserve Biologique du Val Sainte Marie</p> <p>-Maintien d'un niveau d'ouverture à prendre en compte dans les programmes de travaux si nécessaire.</p> <p>-Prise en compte des richesses localisées dans la sylviculture.</p>
Fonction sociale	
<p>Accueil du public : fréquentation permanente sur l'année avec un public qui recherche l'authenticité des paysages et pratique diverses activités (randonnée, raquette, ski de fond, ski alpin, VTT...).</p> <p>Paysage : sensibilité de proximité.</p> <p>3 périmètres de protection de captages d'eau.</p>	<p>Maintien des sites d'accueil et entretien des infrastructures d'accueil en partenariat avec les collectivités concernées.</p> <p>Traitement en futaie irrégulière. Prise en compte de la notion de paysage dans la sylviculture particulièrement autour des sites fréquentés par le public (aire de repos, sentier répertoriés, piste de ski...).</p> <p>Interventions adaptées aux différents périmètres de protection.</p>

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Protection contre les risques naturels	
Absence de tout risque naturel avéré	
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
L'impact du grand gibier sur le renouvellement des peuplements entraîne une forte montée en puissance du hêtre au détriment du sapin qui est l'essence objectif recherchée dans le contexte stationnel de la forêt de Lente.	Augmentation significative et réalisation effective des plans de chasse.

2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 - Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	2 822,72	2718,00
Hors sylviculture	324,96	439,11
Total : surface retenue pour la gestion	3 147,68	3 157,11

Le mode de traitement sylvicole de la futaie irrégulière mixte par bouquets appliqué pendant la dernière durée d'aménagement forestier est bien adapté à ces peuplements de sapinière hêtraie de montagne.

Cette méthode facilite la récolte de bois mûrs de qualité tout en favorisant la régénération.

2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Sapin, Epicéa, Hêtre		2719,90	Sans objet : futaie irrégulière	50-55	Feuillus divers Erable sycomore (*)	5.6, 5.7, 5.8
Hêtre	Peuplements de hêtre de qualité en place actuellement	102,82		50-55	Feuillus divers, épicéa, sapin	5.6, 5.7, 5.8
Total surface en sylviculture		2822,72				

*Pour une utilisation lutherie, l'érable sycomore doit fournir des billes de qualité A de gros diamètre. On cherchera à favoriser des arbres de qualité avec pour diamètre objectif 60 à 85 cm.

La proportion de sapin et de hêtre sur la forêt domaniale de Lente est identique.

Cette forêt étant dans l'aire de répartition de la sapinière-hêtraie et étant située sur des stations favorables à la production de sapin de qualité, on cherchera à atteindre une répartition objectif de sapin 60%, épicéa 10%, hêtre 20% et autres feuillus 10%.

Cette répartition des essences permettra de conforter la filière bois sur les bois de sciage résineux tout en conservant la production de bois énergie qui, elle, est également alimentée par d'autres forêts de la Drôme.

2.3 - Effort de régénération

Futaie irrégulière : suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements	Proche de l'équilibre		
Indicateurs de renouvellement	Valeurs observées sur la forêt	Cible	Note forêt
Surface terrière (<i>cible fixée par directive territoriale</i>)	26	25	1
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	61	20	1
Densité de perches (<i>densité minimale fixée par directive territoriale</i>)	172	130	1
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	206		

La recherche d'une futaie irrégulière sera obtenue en tendant vers des peuplements mélangés, sans strate prépondérante, de surface terrière comprise entre 20 et 25 m²/ha. La régénération est présente sur une bonne partie de la forêt ; le dosage de la lumière à son profit se fera en fonction de la structure recherchée en s'adaptant aux peuplements existants et aux essences.

2.4 - Classement des unités de gestion

Carte d'aménagement en annexe 17

2.4.1 - Classement des unités de gestion surfaciques

A – Constitution des groupes d'aménagement

La répartition des différentes surfaces à l'intérieur de chaque parcelle est la suivante :

- IRR : Futaie irrégulière .Une partie de l'UG peut être hors sylviculture (pelouse et peuplements chétifs).
- ILS : Ilots de sénescence (57,71 ha). Ce sont des zones où la sylviculture était très extensive voire sans sylviculture (présence de pins à crochets, hêtraies de transition entre la forêt et les pelouses, hêtraie sapinière d'altitude...).
- HSI : Réserve biologique intégrale (123,61 ha surface calée sur les parcelles 92 à 95, légèrement différente des 119,57 ha retenus par l'arrêté ministériel).
- HSN : UG entièrement en évolution naturelle.

Classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)

Libellé groupes Nature des actions à mener	Code** groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surf. En sylviculture (ha)
		Plle	UG		
futaie irrégulière	IRR	1		14,86	14,86
	IRR	2		12,4	12,4
	IRR	3		12,79	12,79
	IRR	4		17,02	17,02
	IRR	5		11,05	10,84
	IRR	6 a		26,67	26,67
	IRR	7 a		14,72	14,32
	IRR	8 a		13,19	12,65
	IRR	9 a		15,33	15,33
	IRR	10 a		28,5	21,75
	IRR	11		17,85	17,49
	IRR	12		13,59	13,59
	IRR	13		15,51	15,08
	IRR	14		20,62	20,62
	IRR	15		15,29	15,29
	IRR	16		16,11	16,11
	IRR	17		15,41	15,41
	IRR	18 a		9,42	9,42
	IRR	19		11,34	10,5
	IRR	20		20,08	19,08
	IRR	21		20,03	17,97
	IRR	22		16,08	14,49
	IRR	23		21,54	21,54
	IRR	24		16,47	16,47
	IRR	25		11,63	11,63
	IRR	26		13,71	13,71
	IRR	28		18,14	17,77
	IRR	29		19,81	19,81
	IRR	30		19,88	18,16
	IRR	32		22,87	22,62
	IRR	33		15,83	15,83
	IRR	34		17,63	17,3
	IRR	35		22,7	21,95
	IRR	36		16,33	15,92
	IRR	37		21,58	20,12
	IRR	39 a		20,07	20,07
	IRR	40		14,78	13,82
	IRR	41		15,34	15,34
	IRR	42		10,12	7,11
	IRR	43		30,55	16,5
	IRR	44		23,19	23,19
	IRR	45		18,93	18,46
	IRR	46 a		26,77	23,91
	IRR	47 a		31,08	30,2
	IRR	48 a		32,59	27,95
	IRR	49		7,85	7,85
	IRR	50		15,31	15,31

Libellé groupes Nature des actions à mener	Code** groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surf. En sylviculture (ha)
		Plle	UG		
	IRR	51		12,79	12,79
	IRR	52		21,45	21,45
	IRR	53		13,72	13,72
	IRR	54		14,32	14,32
	IRR	55		11,03	11,03
	IRR	56		18,99	18,99
	IRR	57		12,06	12,06
	IRR	58		12,38	12,38
	IRR	59		13,23	13,23
	IRR	60		22,45	22,45
	IRR	61		23,3	23,3
	IRR	62		22,46	22,46
	IRR	63		25,88	25,88
	IRR	64		14,27	14,27
	IRR	65		13,96	13,96
	IRR	66		15,82	15,82
	IRR	67		11,93	11,93
	IRR	68		14,96	14,96
	IRR	69		9,7	9,7
	IRR	70		11,87	11,87
	IRR	71		10,19	10,19
	IRR	72		15,36	15,36
	IRR	73		11,99	11,99
	IRR	74		13,72	12,59
	IRR	75		20,11	20,11
	IRR	76		15,46	15,46
	IRR	77		16,49	16,49
	IRR	78		26,85	26,85
	IRR	79		32,04	30,09
	IRR	80		28,74	24,17
	IRR	81		33,15	29,19
	IRR	82		17,06	13,96
	IRR	83 a		23,49	14,17
	IRR	84		32,92	23,98
	IRR	85		17,56	17,56
	IRR	86		20,59	20,59
	IRR	87		17,43	17,43
	IRR	88		12,95	12,95
	IRR	89 a		18,19	18,19
	IRR	90		11,96	11,96
	IRR	91 a		14,88	14,88
	IRR	96		38	38
	IRR	97		16,69	16,69
	IRR	98		18,13	18,13
	IRR	100		9,79	9,79
	IRR	101		8,22	8,22
	IRR	102		20,9	20,59
	IRR	103		20,27	20,27

Libellé groupes Nature des actions à mener	Code** groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surf. En sylviculture (ha)
		Plle	UG		
	IRR	104		11,59	11,59
	IRR	105		14,13	14,13
	IRR	106		14,48	14,48
	IRR	107		11,31	11,31
	IRR	108		15,97	15,18
	IRR	109		8,07	8,07
	IRR	110		19,58	19,58
	IRR	111		7,1	7,1
	IRR	112		23,21	23,21
	IRR	113		14,42	14,42
	IRR	114		20,09	20,09
	IRR	116		13,68	13,46
	IRR	117		23,37	23,37
	IRR	118		5,96	5,96
	IRR	119		14,17	14,17
	IRR	120		20,73	20,73
	IRR	121		16,69	16,69
	IRR	122 a		12,32	12,32
	IRR	123		19,17	19,17
	IRR	124		6,62	6,62
	IRR	125		12,82	12,82
	IRR	126		22,17	22,17
	IRR	127		18,07	18,07
	IRR	128		15,27	15,27
	IRR	129 a		12,83	12,83
	IRR	130 a		12,59	12,59
	IRR	131		8,3	8,3
	IRR	132		11,48	11,48
	IRR	133		12,01	12,01
	IRR	134		12,21	12,21
	IRR	135		18,75	18,75
	IRR	136		19,03	19,03
	IRR	137		13,05	13,05
	IRR	138		15,96	15,96
	IRR	139		15,17	13,61
	IRR	140 a		15,79	15,79
	IRR	141		17,65	17,65
	IRR	142		11,75	11,75
	IRR	143 a		13,5	13,5
	IRR	144		12,11	12,11
	IRR	145		10,76	10,76
	IRR	146		11,51	11,51
	IRR	147		17,88	17,88
	IRR	148		18,6	18,6
	IRR	149		13,89	13,89
	IRR	150		8,75	8,75
	IRR	151		9,93	9,93
	IRR	152		14,2	14,2

Libellé groupes Nature des actions à mener	Code** groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surf. En sylviculture (ha)
		Plle	UG		
	IRR	153		8,43	8,43
	IRR	154		15,08	15,08
	IRR	155		10,97	10,97
	IRR	156		12,44	11,41
	IRR	157		9,67	9,67
	IRR	158		10,1	10,1
	IRR	159		11,2	11,2
	IRR	160		19,79	19,79
	IRR	161		10,13	10,13
	IRR	162	a	13,53	11,67
	IRR	163		10,4	10,4
	IRR	164		15,23	15,23
	IRR	165		20,82	19,14
	IRR	166	a	13,43	8,3
	IRR	167		16,12	16,12
	IRR	168		17,11	17,11
	IRR	169		21,75	21,75
	IRR	170		23,39	23,39
	IRR	171	a	29,43	24,8
	IRR	172		16,63	16,63
	IRR	173		13,03	13,03
	IRR	174		10,95	10,95
	IRR	175		7,2	7,2
	IRR	176		18,25	18,25
	IRR	177		11,26	11,26
	IRR	178		18,72	18,72
	IRR	179		14,52	14,52
	IRR	180		17,67	17,67
	IRR	181		18,4	18,4
	IRR	182		15,08	15,08
	IRR	183		14	14
	IRR	184		20,23	20,23
	IRR	185		15,37	15,37
	IRR	186		14,59	14,59
	IRR	187		15,73	13,37
	Total IRR			2921,60	2822,72
îlots de sénescence	ILS	6	b	3,9	0
	ILS	7	b	1,35	0
	ILS	8	b	2,46	0
	ILS	9	b	2,43	0
	ILS	10	b	10,84	0
	ILS	18	b	2,4	0
	ILS	39	b	2,29	0
	ILS	46	b	4,53	0
	ILS	47	b	0,59	0
	ILS	48	b	1,47	0
	ILS	83	b	2,4	0
	ILS	89	b	1,87	0

Libellé groupes Nature des actions à mener	Code** groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surf. En sylviculture (ha)	
		Plle	UG			
	ILS	91	b	1,39	0	
	ILS	122	b	1,2	0	
	ILS	129	b	1,13	0	
	ILS	130	b	1,96	0	
	ILS	140	b	1,54	0	
	ILS	143	b	1,29	0	
	ILS	162	b	1,56	0	
	ILS	166	b	8,56	0	
	ILS	171	b	2,55	0	
	Total ILS				57,71	0
Hors sylviculture : évolution naturelle	HSN	27		8,59	0	
	HSN	31		4,75	0	
	HSN	38		8,73	0	
	HSN	115		14,59	0	
	Total HSN				36,66	0
Réserve biologique intégrale	HSI	92		40,36	0	
	HSI	93		46,2	0	
	HSI	94		21,83	0	
	HSI	95		15,22	0	
	Total HSI				123,61	0
	Total				3139,58	2822,72

B – Constitution de divisions .

Tableau des unités de gestion par division

Division	Type de division	Unité de gestion		Surface (ha)
		Plle	UG	
Réserve biologique intégrale	RBI	92		40,36
	RBI	93		46,20
	RBI	94		21,83
	RBI	95		15,22

2.5 – PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2011 - 2030

2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

◆ Etat des lieux

L'état du bornage est satisfaisant.

Pourtant quelques bornes ont disparues ou sont en mauvais état.

Conformément aux notes de service, un état des lieux du bornage est à réaliser tout les dix ans.

L'entretien des bornes existantes ainsi que la recherche et la matérialisation des bornes manquantes sont à réaliser régulièrement.

Seules deux enclaves existent : Taillebourse (Forêt communale de Bouvante) et pelouse de Plaine Longue (Appartient à la commune de La Chapelle en Vercors). Ces deux enclaves sont bien matérialisées et bornées.

◆ Les principaux types d'actions envisageables sont :

Entretien du périmètre et des parcelles

L'entretien des limites est une priorité afin de signaler clairement sur le terrain le domaine privé de l'état.

La création d'îlots de sénescence occasionne l'ouverture et la matérialisation de 8 Km de parcelle.

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Longueur en Km	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
	1	Entretien du périmètre	60	Remplacement de bornes éventuellement	36 000
	1	Entretien du parcelle	160		48 000
Coût total FONCIER (€)					84 000
Coût moyen annuel FONCIER					4200

2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A – Documents de référence à appliquer

Le guide de sylviculture applicable est le **Guide des Sylvicultures de Montagne Alpes du Nord françaises (GSM)**.

B – Coupes

Signification des codes type de peuplement

1^{er} terme structure : f régulière = futaie régulière

2^e terme composition essences : sap = sapin, feuil.+rés. = feuillus et résineux mélangés

3^e terme calibre : PB = petits bois, MB = bois moyens, GB = gros bois,

4^e terme capital : à capitaliser = peuplement à capitaliser, -vol objectif = peuplement dont le capital est proche de l'objectif, peuplement à décapitaliser

Détail du programme des coupes en annexe 18

◆ Programme de coupes

Coupes programmables par années

Années	Parcelle	Type de peuplement	Coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)
2011	24	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	16,47	16,47
2011	28	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	18,14	17,18
2011	29	f. irrégulière hêtre+sapin GB ~vol objectif	irrégulière	19,81	19,81
2011	36	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	16,33	15,92
2011	73	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	11,99	10,02
2011	90	f. irrégulière hêtre+sapin BM à décapitaliser	irrégulière	11,96	11,96
2011	118	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	5,96	5,96
2011	120	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	20,73	20,60
2011	135	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	18,75	15,59
2011	151	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	9,93	9,93
2011	156	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	12,44	11,41
2011	164	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	15,23	15,23
2011	173	f. irrégulière hêtre BM ~vol objectif	irrégulière	13,03	4,66
2011	174	f. irrégulière feuil.+rés. BM à capitaliser	irrégulière	10,95	6,53
2012	32	f. irrégulière hêtre+sapin BM à décapitaliser	irrégulière	22,87	22,27
2012	34	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	17,63	17,30
2012	43	f. irrégulière hêtre BM à capitaliser	irrégulière	30,55	15,00
2012	52	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	21,45	20,36
2012	60	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	22,45	22,07
2012	61	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	23,30	22,44
2012	76	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	15,46	15,46
2012	83	f. irrégulière hêtre BM ~vol objectif	irrégulière	25,89	14,17

2012	84	f. irrégulière hêtre BM à décapitaliser	irrégulière	23,98	23,73
2012	86	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	20,59	19,08
2012	107	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	11,31	4,55
2012	110	f. irrégulière feuil.+rés. GB ~vol objectif	irrégulière	19,58	12,67
2012	180	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	17,67	17,67
2012	184	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	20,23	20,23
2013	12	f. irrégulière hêtre+sapin BM à décapitaliser	irrégulière	13,59	13,59
2013	26	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	13,71	11,24
2013	50	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	15,31	15,31
2013	51	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	12,79	12,79
2013	53	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	13,72	13,21
2013	75	f. irrégulière sapin GB ~vol objectif	irrégulière	20,11	17,07
2013	77	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	16,49	11,31
2013	123	f. irrégulière sapin BM ~vol objectif	irrégulière	19,17	19,17
2013	125	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	12,82	12,82
2013	128	f. irrégulière sapin PB ~vol objectif	irrégulière	15,27	8,14
2013	132	f. irrégulière sapin GB ~vol objectif	irrégulière	11,48	8,16
2013	143	f. irrégulière sapin GB ~vol objectif	irrégulière	14,79	13,50
2013	153	f. irrégulière feuil.+rés. GB à décapitaliser	irrégulière	8,43	8,43
2013	171	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	31,98	24,80
2014	1	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	14,86	14,86
2014	19	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	11,34	9,72
2014	20	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	20,08	13,13
2014	35	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	22,70	21,95
2014	49	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	7,85	6,07
2014	55	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	11,03	11,03
2014	62	f. irrégulière hêtre+sapin BM à capitaliser	irrégulière	22,46	18,98

2014	69	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	9,70	9,70
2014	72	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	15,36	15,36
2014	102	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	20,59	20,01
2014	131	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	8,30	6,91
2014	162	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	15,09	11,34
2014	168	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	17,11	17,11
2014	170	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	23,39	23,39
2015	9	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	17,76	15,33
2015	14	f. régulière épicéa BM à capitaliser	1e éclaircie	20,62	1,50
2015	15	f. régulière épicéa BM à capitaliser	1e éclaircie	15,29	1,00
2015	16	f. régulière épicéa PB à capitaliser	1e éclaircie	16,11	1,00
2015	18	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	11,82	9,00
2015	37	f. irrégulière feuil.+rés. BM à capitaliser	irrégulière	21,58	8,67
2015	42	f. régulière épicéa BM à capitaliser	1e éclaircie	10,12	1,48
2015	47	f. irrégulière hêtre BM ~vol objectif	irrégulière	31,67	26,96
2015	62	f. régulière épicéa BM à capitaliser	1e éclaircie	22,46	1,00
2015	64	f. irrégulière feuil.+rés. PB ~vol objectif	irrégulière	14,27	13,47
2015	85	f. irrégulière hêtre+sapin BM à décapitaliser	irrégulière	17,56	16,61
2015	101	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	8,22	8,22
2015	121	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	16,69	15,31
2015	122	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	13,52	12,32
2015	133	f. irrégulière sapin GB ~vol objectif	irrégulière	12,01	9,79
2015	134	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	12,21	12,21
2015	139	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	15,17	9,71
2015	152	f. régulière épicéa BM à capitaliser	1e éclaircie	14,20	1,43
2015	159	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	11,20	11,20
2015	167	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	16,12	16,12

2016	2	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	12,40	12,40
2016	8	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	15,65	12,65
2016	11	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	17,85	17,49
2016	42	f. irrégulière hêtre+sapin GB ~vol objectif	irrégulière	10,12	5,50
2016	44	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	23,19	20,05
2016	57	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	12,06	12,06
2016	65	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	13,96	8,60
2016	96	veuillez saisir toutes les données du peuplement (colonnes O à R du tableau de saisie)	irrégulière	38,00	8,00
2016	103	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	20,27	16,94
2016	112	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	23,21	22,27
2016	137	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	13,05	12,49
2016	138	f. irrégulière sapin GB ~vol objectif	irrégulière	15,96	14,36
2016	148	f. irrégulière feuil.+rés. GB ~vol objectif	irrégulière	18,60	18,60
2016	152	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	14,20	14,20
2016	166	f. irrégulière hêtre+sapin PB à décapitaliser	irrégulière	21,99	8,30
2017	5	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	11,05	10,84
2017	6	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	30,57	21,22
2017	41	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	15,34	14,18
2017	70	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	11,87	8,97
2017	74	f. irrégulière sapin BM ~vol objectif	irrégulière	12,59	11,06
2017	79	f. irrégulière hêtre+sapin BM à décapitaliser	irrégulière	30,09	26,19
2017	87	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	17,43	16,70
2017	91	f. irrégulière feuil.+rés. GB à décapitaliser	irrégulière	16,27	12,40
2017	104	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	11,59	10,34
2017	109	f. irrégulière feuil.+rés. GB à décapitaliser	irrégulière	8,07	6,00
2017	124	f. irrégulière sapin GB ~vol objectif	irrégulière	6,62	6,62

2017	127	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	18,07	14,00
2017	140	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	15,79	15,79
2017	141	f. irrégulière sapin BM ~vol objectif	irrégulière	17,65	13,83
2017	157	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	9,67	9,67
2017	186	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	14,59	14,59
2018	3	f. irrégulière hêtre+sapin BM à décapitaliser	irrégulière	12,79	12,79
2018	39	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	22,36	20,07
2018	58	f. irrégulière sapin GB à capitaliser	irrégulière	12,38	10,91
2018	113	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	14,42	14,42
2018	117	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	23,37	23,37
2018	144	f. irrégulière feuil.+rés. GB à décapitaliser	irrégulière	12,11	12,11
2018	145	f. irrégulière feuil.+rés. GB à décapitaliser	irrégulière	10,76	10,76
2018	147	f. irrégulière feuil.+rés. GB à décapitaliser	irrégulière	17,88	17,88
2018	154	f. irrégulière feuil.+rés. GB à décapitaliser	irrégulière	15,08	9,09
2018	155	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	10,97	10,97
2018	158	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	10,10	10,10
2018	161	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	10,13	10,13
2018	176	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	18,25	18,25
2018	178	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	18,72	18,72
2018	179	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	14,52	14,52
2019	4	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	17,02	17,02
2019	23	f. irrégulière hêtre+sapin BM à décapitaliser	irrégulière	21,54	20,48
2019	33	f. irrégulière sapin BM ~vol objectif	irrégulière	15,83	15,83
2019	40	f. irrégulière hêtre+sapin BM à décapitaliser	irrégulière	14,78	8,21
2019	59	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	13,23	13,23
2019	80	f. irrégulière hêtre+sapin BM à capitaliser	irrégulière	24,17	24,17
2019	81	f. irrégulière hêtre BM à capitaliser	irrégulière	29,19	21,57

2019	89	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	20,06	11,70
2019	97	f. irrégulière sapin BM à capitaliser	irrégulière	16,69	13,33
2019	105	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	14,13	11,17
2019	163	f. irrégulière hêtre+sapin BM à décapitaliser	irrégulière	10,40	10,40
2019	169	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	21,75	20,88
2019	181	f. irrégulière hêtre+sapin BM à décapitaliser	irrégulière	18,40	18,40
2019	185	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	15,37	15,37
2019	187	f. irrégulière hêtre+sapin BM à capitaliser	irrégulière	15,73	11,51
2020	7	f. irrégulière hêtre+sapin BM à capitaliser	irrégulière	16,07	8,35
2020	13	f. irrégulière hêtre+sapin BM à décapitaliser	irrégulière	15,51	15,08
2020	17	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	15,41	13,05
2020	28	f. régulière épicéa PB à capitaliser	1e éclaircie	18,14	0,44
2020	30	f. irrégulière hêtre+sapin PB à capitaliser	irrégulière	19,88	12,31
2020	43	f. régulière épicéa PB à capitaliser	1e éclaircie	30,55	1,64
2020	56	f. irrégulière sapin BM ~vol objectif	irrégulière	18,99	18,99
2020	66	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	15,82	15,82
2020	71	f. irrégulière sapin BM à capitaliser	irrégulière	10,19	4,16
2020	82	f. régulière épicéa PB à capitaliser	1e éclaircie	13,96	2,00
2020	98	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	18,13	17,20
2020	106	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	14,48	14,48
2020	111	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	7,10	7,10
2020	119	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	14,17	14,17
2020	126	f. irrégulière sapin BM ~vol objectif	irrégulière	22,17	22,17
2020	130	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	14,55	12,59
2020	142	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	11,75	11,75
2020	169	f. régulière épicéa PB à capitaliser	1e éclaircie	21,75	0,91
2020	170	f. régulière épicéa PB à capitaliser	1e éclaircie	23,39	7,24

2020	172	f. irrégulière hêtre BM ~vol objectif	irrégulière	16,63	16,63
2020	175	f. régulière épicéa PB à capitaliser	1e éclaircie	7,20	5,81
2020	176	f. régulière épicéa PB à capitaliser	1e éclaircie	18,25	3,00
2020	177	f. régulière épicéa PB à capitaliser	1e éclaircie	11,26	11,26
2020	180	f. régulière épicéa PB à capitaliser	1e éclaircie	17,67	4,00
2020	184	f. régulière épicéa PB à capitaliser	1e éclaircie	20,23	8,23
2020	187	f. régulière épicéa PB à capitaliser	1e éclaircie	15,73	0,46
2021	10	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	39,34	20,00
2021	21	f. irrégulière sapin GB ~vol objectif	irrégulière	20,03	17,97
2021	22	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	16,08	11,32
2021	25	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	11,63	7,99
2021	48	f. irrégulière hêtre+sapin PB à capitaliser	irrégulière	34,06	13,14
2021	63	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	25,88	25,88
2021	67	f. irrégulière hêtre+sapin GB ~vol objectif	irrégulière	11,93	11,93
2021	68	f. irrégulière sapin GB ~vol objectif	irrégulière	14,96	14,96
2021	108	f. irrégulière hêtre+sapin BM à capitaliser	irrégulière	15,97	10,00
2021	116	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	13,68	13,11
2021	146	f. irrégulière sapin BM ~vol objectif	irrégulière	11,51	11,51
2021	149	f. irrégulière feuil.+rés. GB ~vol objectif	irrégulière	13,89	13,89
2021	150	f. irrégulière feuil.+rés. GB à décapitaliser	irrégulière	8,75	8,75
2021	160	f. irrégulière feuil.+rés. GB à décapitaliser	irrégulière	19,79	19,79
2021	165	#N/A	irrégulière	20,82	19,14
2022	36	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	16,33	15,92
2022	54	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	14,32	14,32
2022	78	f. irrégulière hêtre+sapin BM à capitaliser	irrégulière	26,85	13,55
2022	82	f. irrégulière hêtre+sapin BM à capitaliser	irrégulière	13,96	13,96
2022	88	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	12,95	12,95

2022	90	f. irrégulière hêtre+sapin BM à décapitaliser	irrégulière	11,96	11,96
2022	114	f. irrégulière hêtre+sapin GB à décapitaliser	irrégulière	20,09	20,09
2022	120	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	20,73	20,60
2022	129	f. irrégulière sapin BM ~vol objectif	irrégulière	13,96	12,99
2022	151	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	9,93	9,93
2022	156	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	12,44	11,41
2022	164	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	15,23	15,23
2022	173	f. irrégulière hêtre BM ~vol objectif	irrégulière	13,03	4,66
2022	174	f. irrégulière feuil.+rés. BM à capitaliser	irrégulière	10,95	6,53
2022	182	f. irrégulière hêtre BM ~vol objectif	irrégulière	15,08	13,21
2022	183	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	14,00	14,00
2023	14	f. irrégulière hêtre+sapin diamètres divers ~vol objectif	irrégulière	20,62	20,07
2023	15	f. irrégulière hêtre+sapin BM à capitaliser	irrégulière	15,29	12,94
2023	16	f. irrégulière hêtre PB à capitaliser	irrégulière	16,11	16,11
2023	24	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	16,47	16,47
2023	28	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	18,14	17,18
2023	29	f. irrégulière hêtre+sapin GB ~vol objectif	irrégulière	19,81	19,81
2023	45	f. irrégulière feuil.+rés. BM à capitaliser	irrégulière	18,93	10,00
2023	46	f. irrégulière hêtre+sapin BM à capitaliser	irrégulière	31,30	11,45
2023	52	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	21,45	20,36
2023	60	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	22,45	22,07
2023	73	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	11,99	10,02
2023	100	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	9,79	9,79
2023	118	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	5,96	5,96
2023	135	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	18,75	15,59
2023	136	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	19,03	17,66
2024	32	f. irrégulière hêtre+sapin BM à décapitaliser	irrégulière	22,87	22,27

2024	35	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	22,70	21,95
2024	43	f. irrégulière hêtre BM à capitaliser	irrégulière	30,55	16,50
2024	50	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	15,31	15,31
2024	51	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	12,79	12,79
2024	53	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	13,72	13,21
2024	75	f. irrégulière sapin GB ~vol objectif	irrégulière	20,11	17,07
2024	76	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	15,46	15,46
2024	83	f. irrégulière hêtre BM ~vol objectif	irrégulière	25,89	14,17
2024	91	veuillez saisir toutes les données du peuplement (colonnes O à R du tableau de saisie)	irrégulière	16,27	12,40
2024	107	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	11,31	7,00
2024	110	f. irrégulière feuil.+rés. GB ~vol objectif	irrégulière	19,58	12,67
2024	125	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	12,82	12,82
2024	171	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	31,98	24,80
2025	1	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	14,86	14,86
2025	14	f. régulière épicéa BM à capitaliser	2e éclaircie	20,62	1,50
2025	15	f. régulière épicéa BM à capitaliser	2e éclaircie	15,29	1,00
2025	16	f. régulière épicéa PB à capitaliser	2e éclaircie	16,11	1,00
2025	26	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	13,71	11,24
2025	34	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	17,63	17,30
2025	42	f. régulière épicéa BM à capitaliser	2e éclaircie	10,12	1,48
2025	49	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	7,85	6,07
2025	55	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	11,03	11,03
2025	62	f. régulière épicéa BM à capitaliser	2e éclaircie	22,46	1,00
2025	77	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	16,49	11,31
2025	84	f. irrégulière hêtre BM à décapitaliser	irrégulière	23,98	23,73
2025	86	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	20,59	19,08

2025	123	f. irrégulière sapin BM ~vol objectif	irrégulière	19,17	19,17
2025	132	f. irrégulière sapin GB ~vol objectif	irrégulière	11,48	8,16
2025	152	f. régulière épicéa BM à capitaliser	2e éclaircie	14,20	1,43
2025	180	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	17,67	17,67
2026	19	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	11,34	9,72
2026	20	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	20,08	13,13
2026	61	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	23,30	22,44
2026	62	f. irrégulière hêtre+sapin BM à capitaliser	irrégulière	22,46	18,98
2026	69	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	9,70	9,70
2026	72	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	15,36	15,36
2026	101	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	8,22	8,22
2026	102	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	20,59	20,01
2026	121	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	16,69	15,31
2026	122	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière		12,32
2026	128	f. irrégulière sapin BM ~vol objectif	irrégulière	15,27	8,14
2026	153	f. irrégulière feuil.+rés. GB à décapitaliser	irrégulière	8,43	8,43
2026	162	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	15,09	11,34
2026	168	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	17,11	17,11
2026	170	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	23,39	23,39
2027	8	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	15,11	12,65
2027	11	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	17,85	17,49
2027	18	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	11,82	9,00
2027	37	f. irrégulière feuil.+rés. BM à capitaliser	irrégulière	21,58	8,67
2027	42	f. irrégulière hêtre+sapin GB ~vol objectif	irrégulière	10,12	5,50
2027	131	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	8,30	6,91
2027	133	f. irrégulière sapin GB ~vol objectif	irrégulière	12,01	9,79
2027	134	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	12,21	12,21

2027	139	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	15,17	9,71
2027	152	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	14,20	14,20
2027	159	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	11,20	11,20
2027	167	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	16,12	16,12
2027	184	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	20,23	20,23
2028	2	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	12,40	12,40
2028	9	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	17,76	15,33
2028	12	f. irrégulière hêtre+sapin BM à décapitaliser	irrégulière	13,59	13,59
2028	44	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	23,19	20,05
2028	47	f. irrégulière hêtre BM ~vol objectif	irrégulière	31,67	26,96
2028	64	f. irrégulière feuil.+rés. PB ~vol objectif	irrégulière	14,27	13,47
2028	85	f. irrégulière hêtre+sapin BM à décapitaliser	irrégulière	17,56	16,61
2028	103	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	20,27	16,94
2028	104	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	11,59	10,34
2028	112	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	23,21	22,27
2028	127	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	18,07	14,00
2028	137	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	13,05	12,49
2028	138	f. irrégulière sapin GB ~vol objectif	irrégulière	15,96	14,36
2028	148	f. irrégulière feuil.+rés. GB ~vol objectif	irrégulière	18,60	18,60
2029	5	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	11,05	10,84
2029	57	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	12,06	12,06
2029	58	f. irrégulière sapin GB à capitaliser	irrégulière	12,38	10,91
2029	70	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	11,87	8,97
2029	79	f. irrégulière hêtre+sapin BM à décapitaliser	irrégulière	30,09	26,19
2029	117	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	23,37	23,37
2029	124	f. irrégulière sapin GB ~vol objectif	irrégulière	6,62	6,62
2029	140	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	15,79	15,79

2029	141	f. irrégulière sapin BM ~vol objectif	irrégulière	17,65	13,83
2029	143	f. irrégulière sapin GB ~vol objectif	irrégulière	14,79	13,50
2029	145	f. irrégulière feuil.+rés. GB à décapitaliser	irrégulière	10,76	10,76
2029	147	f. irrégulière feuil.+rés. GB à décapitaliser	irrégulière	17,88	17,88
2029	157	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	9,67	9,67
2029	158	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	10,10	10,10
2029	166	f. irrégulière hêtre+sapin BM à décapitaliser	irrégulière	21,99	8,30
2030	6	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	30,57	21,22
2030	17	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	15,41	13,05
2030	41	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	15,34	14,18
2030	74	f. irrégulière sapin BM ~vol objectif	irrégulière	12,59	11,06
2030	87	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	17,43	16,70
2030	96	f. irrégulière hêtre BM ~vol objectif	irrégulière	38,00	8,00
2030	109	f. irrégulière feuil.+rés. GB à décapitaliser	irrégulière	8,07	8,07
2030	113	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	14,42	14,42
2030	144	f. irrégulière feuil.+rés. GB à décapitaliser	irrégulière	12,11	12,11
2030	154	f. irrégulière feuil.+rés. GB à décapitaliser	irrégulière	15,08	9,09
2030	155	f. irrégulière sapin GB à décapitaliser	irrégulière	10,97	10,97
2030	161	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	10,13	10,13
2030	161	f. irrégulière sapin BM à décapitaliser	irrégulière	10,13	10,13
2030	163	f. irrégulière hêtre+sapin BM à décapitaliser	irrégulière	10,40	10,40
2030	169	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	21,75	20,88
2030	176	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	18,25	18,25
2030	178	f. irrégulière feuil.+rés. BM à décapitaliser	irrégulière	18,72	18,72
2030	179	f. irrégulière feuil.+rés. BM ~vol objectif	irrégulière	14,52	14,52
2030	181	f. irrégulière hêtre+sapin BM à décapitaliser	irrégulière	18,40	18,40
2030	186	f. irrégulière hêtre+sapin BM ~vol objectif	irrégulière	14,59	14,59

◆ Volume présumé récoltable

Type de coupe	Surface terrière totale à récolter		Volume bois fort total à récolter (tige + houppier)		dont volume tige à récolter (renseignement facultatif)	
	moy. annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moy. annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moy. annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
<i>Irrégulière</i>	1196	23936	11 969	239368	10148	202960
<i>Eclaircie Epicéa</i>	33	666	332	6660	280	5600
Totaux	1229	24626	12301	246028	10428	208560

Le volume prélevé est identique au prélèvement des quinze dernières années (environ 4,5 m³/ha/an). Ce prélèvement s'explique par une forêt irrégulière proche de l'équilibre (surface terrière moyenne : 26) d'où le prélèvement de l'accroissement.

◆ Mode de suivi de la récolte

Le pilotage technique du volume de bois récolté (bois fort total tige) est à réaliser sur la base de la surface terrière. Le volume commercial récolté, issu des données du système d'information, fera aussi l'objet d'un suivi.

Le coefficient houppier/volume tige constaté sur la forêt est de 10% pour les résineux et de 20 à 30 % pour les feuillus.

C – Desserte

Carte des équipements en annexe 13

◆ Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Les conditions climatiques rigoureuses obligent à un entretien régulier de la desserte forestière.

Le réseau de pistes forestières doit faire l'objet d'une remise en état par le débardeur après chaque exploitation.

Seuls les remises en forme ou l'élargissement de ces pistes font l'objet d'un programme de travaux.

Le réseau de routes forestières doit bénéficier d'un entretien régulier. Les zones goudronnées sont à surveiller particulièrement. Actuellement, certaines zones sont très dégradées et nécessitent une réfection et un retour à une route empierrée (broyage et mis en place de revers d'eau). Le reste peut être conservé encore quelques années avec une intervention légère sur les nids de poule.

R.F. du Brudour :	dégradée, à prévoir en 2011.
R.F. des Fourneaux :	en bon état, à prévoir aux alentours de 2020 en fonction de l'état.
R.F. de la Grosse Sapine :	en bon état, à prévoir aux alentours de 2020 en fonction de l'état.
R.F. de la Baume (Lachau) :	dégradée, à prévoir en 2011.
R.F. de Bournette :	à prévoir en 2011 par zone.
R.F. de la Corna :	en bon état, à prévoir aux alentours de 2020 en fonction de l'état.
R.F. de Montué :	à prévoir en 2011 par zone.
R.F. Charbonnière :	dégradée, à prévoir en 2011.

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Routes forestières						
DES1	1	Création	P 97-98 P105-106	1 492	Pour éviter d'entreposer les bois dans les maisons forestières. Diminue la distance de débardage.	15 000
DES2	2	Amélioration	R.F. Malatra	1 000	Améliore la circulation des grumiers.	10 000
Pistes forestières						
DES3	2	Création	P98	214	Pour éviter de sortir les bois au niveau des maisons forestières.	2 000
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement...)						
DES4	2	Création	Divers	10		10 000
Entretien courant du réseau						
DES5	En continu	Entretien	Divers	75 000		150 000
Coût total DESSERTE (€)						187 000
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)						9 350

D – Travaux sylvicoles

Le tableau regroupe l'ensemble des travaux sylvicoles. La régénération se fera en priorité par voie naturelle. Si, malgré la diminution du cheptel du grand gibier, la régénération de sapin ne s'installe pas rapidement, il faudra réaliser des plantations de sapin pour assurer, à moyen et long terme, la production de bois d'oeuvre résineux. Le montant de ces travaux figure dans le tableau des travaux sylvicoles conditionnels. La technique de mise en place et la protection de ces plants est à étudier.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
JAR IS 1	Dégagement de régénération en futaie irrégulière		700		350	245 000
JAR IS 2	Nettoisement -dépressage		700		750	525 000
	Installation de placettes permanentes		Environ 600 placettes		100	60 000
	Sentier de gestion		15 km		1 000	15 000
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						845 000
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						42 250

Travaux sylvicoles conditionnels

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
JARMP1	Mise en place de protection	Divers	80		4250	340 000
JARPL6	Plantation sapin	Divers	80 (80 000 plants)		4000	320 000
	Dégagement de plantation	Divers	80		550	44 000
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						704 000
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						35 200

2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A – Biodiversité courante

Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Les directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service de l'ONF relatives à la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière seront appliquées, notamment les préconisations du GSM Alpes du Nord pages 250 à 265 (maintien d'arbres morts ou à cavités, mise en place d'îlots de vieux bois, mélanges des essences, maintien de lisières forestières diversifiées, respect des sols fragiles, des zones humides et des cours d'eau, ...).

La création de 9 îlots de sénescence sur la forêt crée un corridor biologique entre le site Natura 2000 du Val Sainte Marie au Nord et le Site Natura 2000 de la forêt départementale d' Ambel au sud.

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	néant
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	néant
	Total	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	57,71
	Réserves biologiques intégrales	123,61
	Autres surfaces boisées hors sylviculture sur le long terme (groupe HSY- libre évolution)	30,87
	Total	212,19

B – Biodiversité remarquable

◆ Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)						
	1	Matérialisation arbre bio				2 000
Autres actions						
	2	Maintien des milieux ouverts		30 ha	Voir action cynégétique	
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)						2 000
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)						100

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Le document de gestion de la Réserve Biologique Intégrale du Val Sainte Marie est arrivé à expiration. Durée de validité 1997-2009. Sa révision est à mettre en œuvre.

D – Documents techniques de référence

Sur la Réserve Biologique Intégrale qui correspond au site Natura 2000 : document de gestion à réviser et DOCOB à établir. Les documents devront être compatibles.

2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A – Accueil et paysage

La forêt est incluse dans le Parc Naturel Régional du Vercors hors zone de paysage remarquable. Le traitement en futaie irrégulière avec limitation de la taille unitaire des trouées entre 10 et 20 ares selon les types de peuplement est de nature à réduire sensiblement l'impact visuel des coupes. L'objectif de mélange d'essences feuillus/résineux favorise la diversité de l'aspect de la couverture forestière, notamment en automne.

On appliquera les préconisations du GSM Alpes du Nord françaises pour les actions en faveur du paysage (page 269 et suivantes). Il n'est pas prévu d'autres dispositions particulières en faveur de la préservation des paysages.

La forêt est parcourue par un réseau de sentiers utilisés par les randonneurs et les chasseurs.

La circulation sur la voirie forestière en forêt domaniale est réglementée.

Un soin particulier sera apporté à l'exploitation et aux travaux à proximité des sentiers et des routes (traitement des lisières).

Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC1	2	Entretien des barrières et panneaux de signalisation et aires pique nique.	Toute la forêt			60 000
ACC2	2	Entretien sentier pédagogique	P 125			3 000
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						63 000
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						3150

B – Ressource en eau potable

Captage des Millettes

Parcelle 96 : voir arrêté préfectoral et chapitre ci-dessus 1.3.3. B

Captage de l'aire des Fonts

Pas d'arrêté préfectoral.

Une zone de précaution à l'amont du captage fera l'objet de dispositions particulières en conformité avec les préconisations du GSM Alpes du Nord relatives à la préservation de la qualité des eaux pages 274 à 277.

Captage du Brudour

Pas d'arrêté préfectoral.

Ce captage concerne un grand bassin versant jusqu'à Font d'Urle. Une étude complémentaire d'un hydrogéologue doit être pratiquée pour rédiger l'arrêté préfectoral. En attendant, une zone de précaution à l'amont du captage fera l'objet de dispositions particulières en conformité avec les préconisations du GSM Alpes du Nord relatives à la préservation de la qualité des eaux pages 274 à 277.

C – Chasse

◆ Etat des lieux

Se reporter au § 2.5.6 B : Déséquilibre sylvo-cynégétique.

Modes de chasse pratiqués	Observations	Prix* de location (€/an)
Chasse à tir, à l'approche et à l'affût	Louée à l'ACCA de Saint Martin Le Colonel	350
Chasse à tir, à l'approche et à l'affût	Louée à l'ACCA de Vassieux	4 300
Chasse à tir, à l'approche et à l'affût	Louée à L'association de la chasse du Pionnier	13 520 +licence annuelle
Chasse à tir, à l'approche et à l'affût	Lot en licences dirigées	33816 (marge nette en 2010)

Attribution et la réalisation du plan de chasse

		2007- 2008	2008- 2009	2009 -2010	2010-2011
Chevreuil	Demandé	18	23	27	42
	Attribué	18	23	27	42
	Réalisé	18	21	27	En cours
Cerf	Demandé	51	52	52	60
	Attribué	51	52	52	60
	Réalisé	42	42	51	En cours
Chamois	Demandé	10	8	8	8
	Attribué	10	8	8	8
	Réalisé	8	0	8	En cours
Mouflon	Demandé	0	0	0	0
	Attribué	0	0	0	0
	Réalisé	0	0	0	0

◆ Programme d'actions Chasse.

L'entretien et le renouvellement des miradors est indispensable à la chasse à l'affût.

Le maintien de milieux ouverts est favorable à la concentration des populations de cervidés dans des zones de gagnages qui ne nuisent pas au renouvellement des peuplements forestiers.

Les lisières aux abords des pelouses peuvent être traitées en diminuant la densité des arbres. Cette action permet de créer une zone de transition entre la pelouse et la forêt où le gibier se sent à l'aise pour manger ou se reposer.

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique						
CHP1	1	Augmentation et réalisation du plan de chasse	Toute la forêt			Gratuit
Autres actions Chasse						
CHP2	1	Entretien et renouvellement des miradors		20		50 000
	2	Maintien des milieux ouverts		30 ha		30 000
Coût total CHASSE (€)						80 000
Coût moyen annuel CHASSE (€/an)						4 000

D – Pastoralisme

◆ Etat des lieux

Localisation	Surface approximative	Incidence (positive ou négative) sur le milieu - Observations	Prix de location (€/an)
Parcours pastoraux actuellement en gestion			
Pot de la chaume P 115	14,59 ha	A surveiller pour éviter le surpâturage	115

Les autres pelouses de la forêt sont peu attractives pour le pastoralisme car loin des parcours de pâturage.

Possibilité de vente d'herbe sur pied occasionnellement.

Un projet de location pastorale des pistes de ski alpin est à l'étude. Quelques points sont encore à étudier :

-l'angle sud ouest de la parcelle 84 est inclus dans la zone parcourue par les moutons. Il est important de protéger le vieux mur d'enceinte. Même en mauvais état, le piétinement risque de le faire disparaître à jamais. Cette zone est à faire clôturer, pour éviter la pénétration des moutons dans le peuplement. Il existe un passage (visible sur la photo aérienne) au dessus du peuplement qui semble adapté.

De plus il est important de vérifier la richesse environnementale de cette zone (habitat remarquable ?).

-les parcelles où se trouvent les pistes de ski entrent dans un processus d'irrégularisation et de renouvellement par trouées, ce qui implique une obligation de bien canaliser les moutons pour qu'ils ne transitent pas dans les peuplements forestiers et compromettent ainsi la régénération : gardiennage. Prévoir de faire clôturer.

◆ Programme d'actions Pastoralisme

Sans objet

E – Affouage et droits d'usage

Aucun droit d'usage sur la forêt domaniale de Lente.

F – Richesses culturelles

◆ Etat des lieux

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Mûr d'enceinte	Mur en pierre sèche d'un mètre de haut qui clôturait le domaine des chartreux et protégeait la forêt des troupeaux des alpages.	P79 à 84	Interdire le débardage aux alentours du mur.
Chartreuse d'été	Tas de pierres qui souligne la présence des anciens bâtiments de la chartreuse d'été des chartreux du Val Sainte Marie.	P43	Interdire le débardage aux alentours des ruines.
Canaux et bassin de la scie des chartreux	Vestige des canaux de conduite d'eau à une scierie des Chartreux.	P63	Interdire le débardage aux alentours des vestiges connus.

◆ Programme d'actions Richesses culturelles

L'association "Les amis de Léoncel" a une très bonne connaissance de l'histoire et de la localisation des sites cités ci-dessus.

Il est nécessaire de se rapprocher d'elle pour envisager une protection accrue et une valorisation éventuelle.

Le mur d'enceinte, encore en bon état sur certaines portions, pourrait faire l'objet d'une restauration en partenariat avec des associations d'écovolontaires.

2.5.5 – Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Pas de risque naturel avéré sur le massif forestier de Lente.

Les fortes pentes qui pourraient favoriser l'érosion sont situées dans le cirque du Val Sainte Marie.

Ce site est englobé dans la réserve biologique intégrale qui garantit le maintien d'un état boisé gage de la protection des sols.

Seuls dix hectares de la parcelle 96 (dans les pentes les moins fortes) sont concernées par l'exploitation forestière : cette exploitation extensive par petite trouées favorise la protection des sols.

En conclusion : pas d'action à prévoir pour la prévention des risques naturels.

2.5.6 –Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

Le risque d'incendie est a priori très faible sur la forêt.

Cependant l'évolution climatique qui se traduit notamment par une augmentation des températures moyennes annuelles et par des sécheresses estivales doit inciter à la vigilance.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique.

Après analyse de la répartition du hêtre et du sapin dans la régénération acquise, il ressort que le sapin est très peu représenté, ce qui risque d'amplifier l'envahissement par le hêtre observé sur la forêt ces vingt dernières années.

La récolte des gros et très gros bois résineux par trouées ces dernières années a favorisé l'installation de la régénération. La luminosité importante au sol a favorisé le développement du hêtre. Le sapin s'installe en lisière mais disparaît à cause de l'abrutissement du grand gibier.

Ce constat est confirmé par l'observation d'une régénération bien venante et suffisante en sapin dans les peuplements protégés de la dent du gibier (enclos témoins, enclos RENECOFOR, parc à gibier désaffecté).

L'impact est visible sur le hêtre également : dans ces enclos, la croissance du hêtre est supérieure à la croissance hors enclos. Elle est donc ralentie par l'abrutissement du grand gibier.

L'augmentation du plan de chasse de ces dernières années et la présence du loup sur ce massif n'ont pas permis de diminuer les populations de grands gibiers. L'ONCFS, se basant sur l'évolution des indicateurs de changement écologique, constatait récemment que l'impact des animaux sur les semis des essences forestières a diminué entre 2002 et 2007 pour amorcer ces trois dernières années une légère hausse.

Avec la densité de grand gibier actuelle, la forêt évolue vers une futaie majoritaire de hêtre.

En conclusion : une augmentation du plan de chasse et sa réalisation effective sont nécessaires au retour des semis de sapin indispensable à la production de bois d'œuvre résineux à moyen et long terme. Cette gestion du grand gibier devrait permettre d'éviter également la réalisation de travaux coûteux de plantations de sapins.

C – Crises sanitaires

◆ Crises sanitaires subies par la forêt.

Attaques de scolytes sur l'épicéa plus marquées après la tempête de 1982. Ces phénomènes ont été peu ou pas observés après la tempête de 1999 ou lors des sécheresses de 2003 et de 2005. Le déficit hydrique, conséquence du changement climatique constitue un facteur aggravant.

Les mesures à mettre en œuvre pour limiter les effets de l'évolution climatique sont les suivantes :

- Limiter le matériel sur pied en station à faible réserve utile ou en basse altitude tout en conservant un couvert suffisant (surtout en versant Sud et Est où la chaleur détruit la mousse sur les cailloux calcaires et favorise le réchauffement du sol au détriment de la régénération)
- Stabiliser le peuplement en réduisant le rapport H/D par des éclaircies dynamiques (feuillus : H/D < 80 - résineux : H/D < 65)
- Favoriser le mélange des essences et réduire la part de l'épicéa
- Récolter les peuplements vieillissants dont la capacité de réaction à une perturbation diminue au fil du temps et dont la destruction engendre une perte financière importante
- Eviter l'introduction d'épicéa sauf en versant Nord au dessus de 1000 m d'altitude.

◆ Documents de référence.

Voir les préconisations du GSM Alpes du Nord françaises relatives aux risques sanitaires pages 164 à 169.

2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La certification PEFC a été acquise pour la période 2007-2011 (forêt domaniale gérée par l'ONF). Les dispositions du présent aménagement permettent de respecter les engagements PEFC.

B – Autres actions

Sans objet

2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000

◆◆ Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

Le document d'objectif est en cours de rédaction.

La zone concernée est laissée en évolution naturelle : aucune intervention prévue dans l'aménagement forestier.

Habitats et espèces concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Tous les habitats et espèces d'intérêt prioritaire et communautaire	Néant	En évolution naturelle. Pas d'interventions à l'exception des actions prévues au prochain document d'objectif.	Positif
Bilan général	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de conservation du site Natura 2000		

L'aménagement forestier, en laissant en évolution naturelle les parcelles 92 à 95, est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation du site Natura 2000. L'aménagement n'engendre pas d'effets notables dommageables sur les habitats et les espèces d'intérêt prioritaire et communautaire du site Natura 2000.

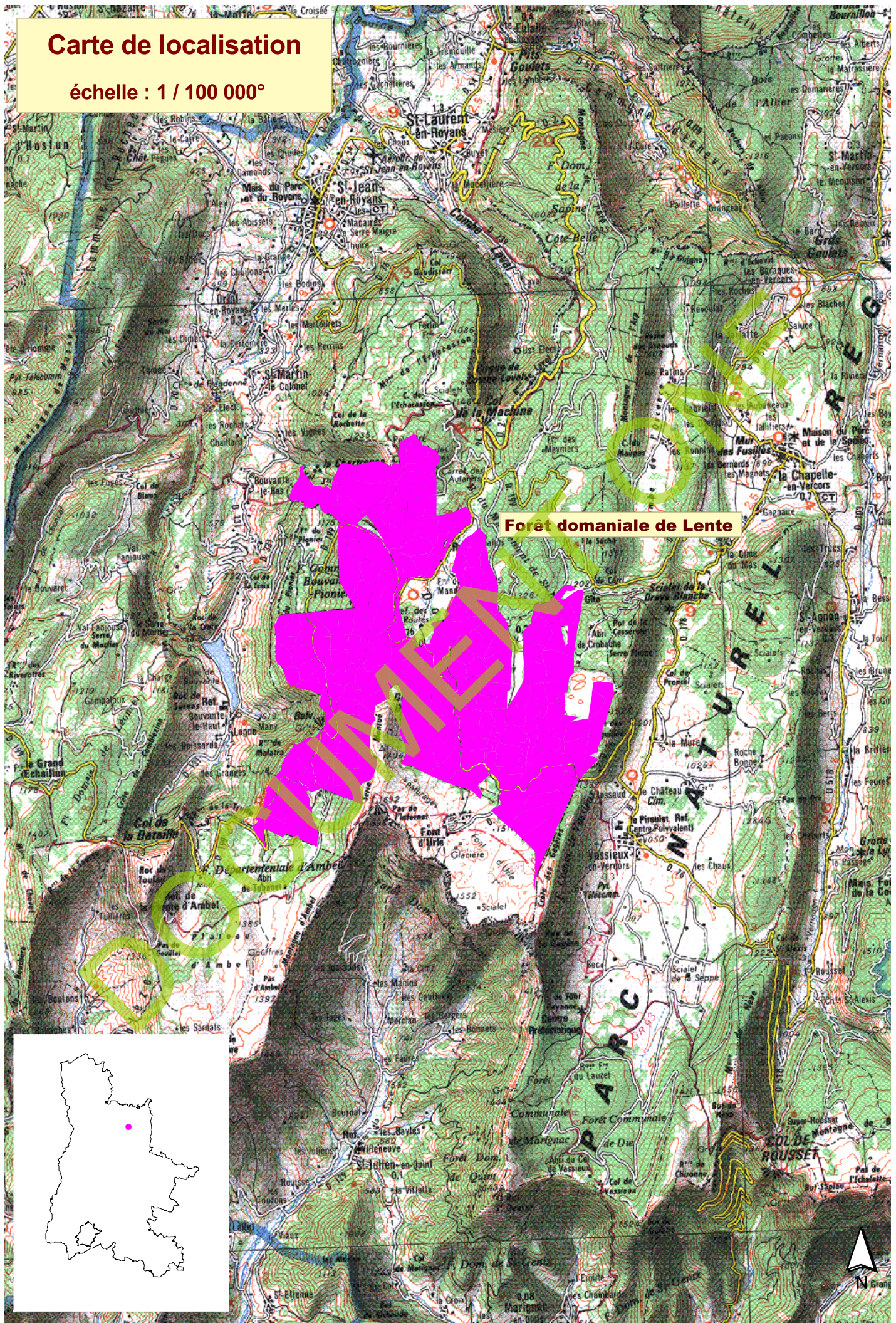
2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier

Sans objet.

Carte de localisation

échelle : 1 / 100 000°

Forêt domaniale de Lente



Carte des structures de peuplement par points

Office National des Forêts

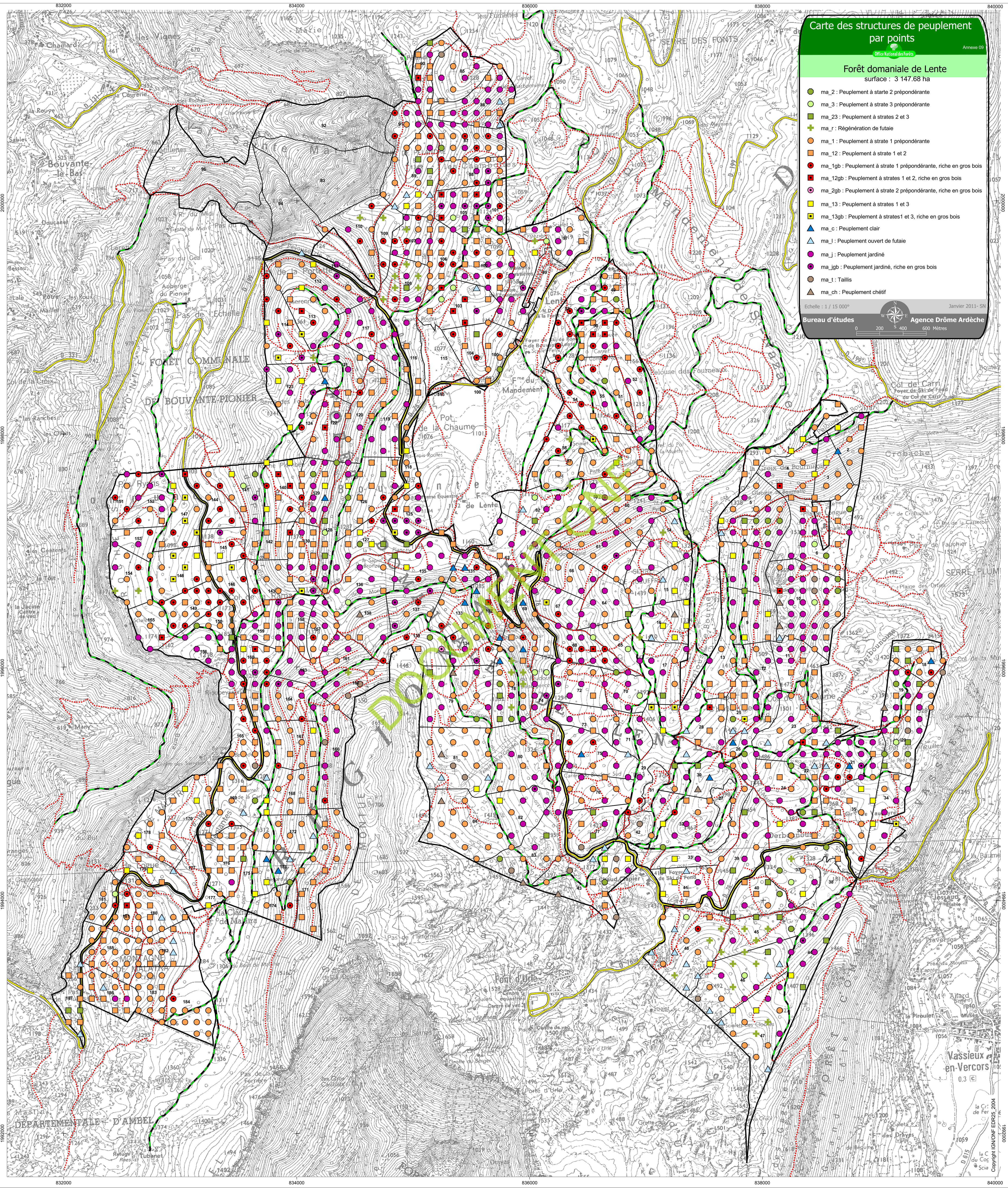
Annexe 09

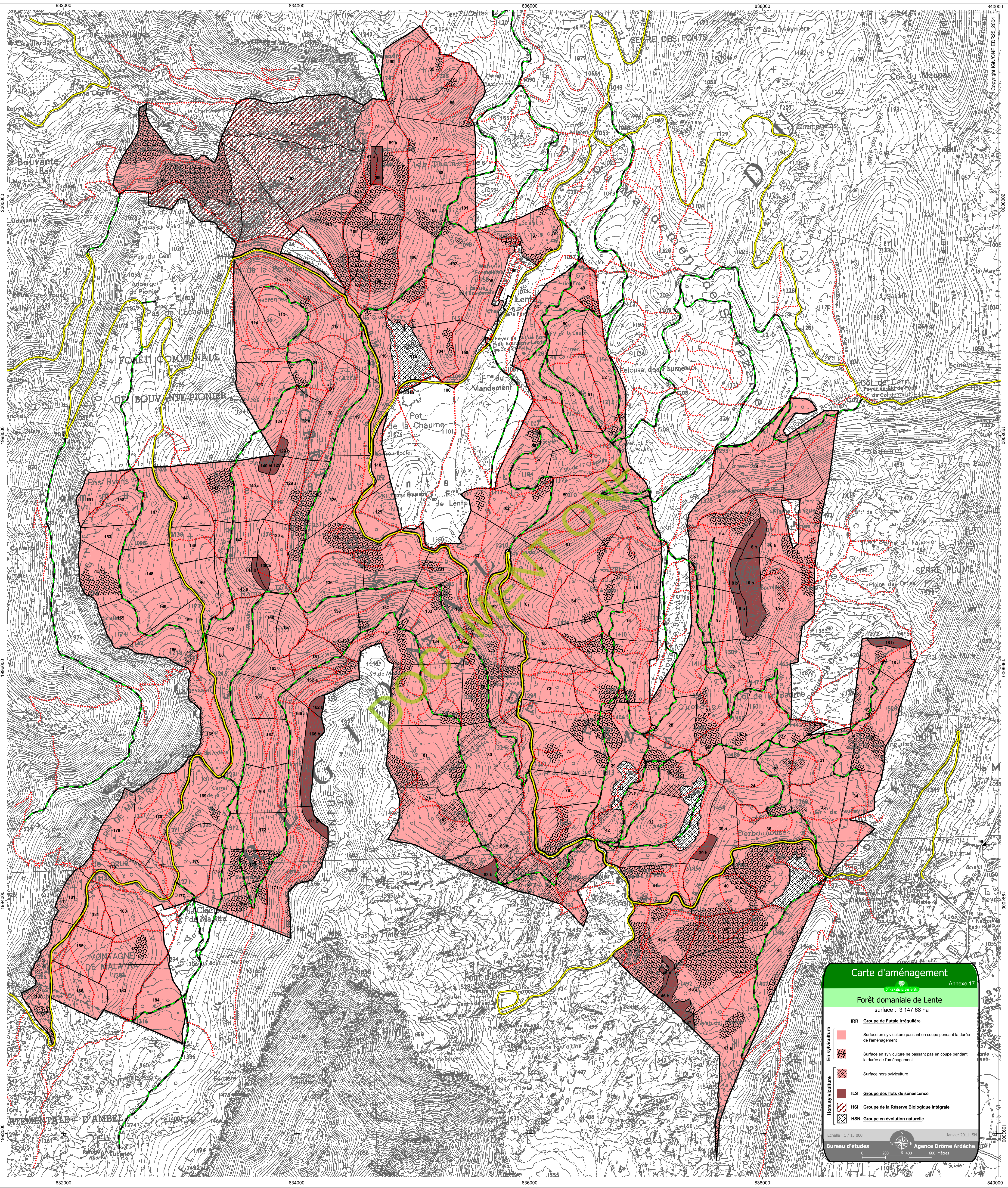
Forêt domaniale de Lente

surface : 3 147,68 ha

- ma_2 : Peuplement à strate 2 prépondérante
- ma_3 : Peuplement à strate 3 prépondérante
- ma_23 : Peuplement à strates 2 et 3
- ma_r : Régénération de futaie
- ma_1 : Peuplement à strate 1 prépondérante
- ma_12 : Peuplement à strate 1 et 2
- ma_1gb : Peuplement à strate 1 prépondérante, riche en gros bois
- ma_12gb : Peuplement à strates 1 et 2, riche en gros bois
- ma_2gb : Peuplement à strate 2 prépondérante, riche en gros bois
- ma_13 : Peuplement à strates 1 et 3
- ma_13gb : Peuplement à strates 1 et 3, riche en gros bois
- ma_c : Peuplement clair
- ma_l : Peuplement ouvert de futaie
- ma_j : Peuplement jardiné
- ma_jgb : Peuplement jardiné, riche en gros bois
- ma_t : Taillis
- ma_ch : Peuplement chétif

Echelle : 1 / 15 000°
Bureau d'études Agence Drôme Ardèche
Janvier 2011 - SN
0 200 400 600 Mètres





Carte d'aménagement Annexe 17

Office National des Forêts

Forêt domaniale de Lente
surface : 3 147,68 ha

En sylviculture	
	IRR Groupe de Futaie irrégulière
	Surface en sylviculture passant en coupe pendant la durée de l'aménagement
	Surface en sylviculture ne passant pas en coupe pendant la durée de l'aménagement
	Surface hors sylviculture

Hors sylviculture	
	ILS Groupe des lots de sénescence
	HSI Groupe de la Réserve Biologique Intégrale
	HSN Groupe en évolution naturelle

Echelle : 1 / 15 000°

Bureau d'études Agence Drôme Ardèche

Janvier 2011 - 54

0 200 400 600 Mètres